



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 25/06/2025

Délibération n° DEL_CC2025_139

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la
Convocation :
jeudi 19 juin 2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Monsieur André ROCHE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
04/07/2025

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Madame Brigitte BENAT à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Dominique THOLLET, Monsieur Bernard BRIGNON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Fabien BLANCHEFORT, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Patricia GIRE-JOUBERT à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Christiane MOSNIER à Madame Sandra LOMBARDY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Marielle ROCHER à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gérard GROS, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Gilles BOYER, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Cécile GACON, Madame Cécile GALLIEN, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Philippe MEYZONET

La séance a été levée à : 21H25

Rédacteur : Valerie METHON Administration générale

Objet :	Secrétaire de séance : désignation
----------------	------------------------------------

Rapporteur : Michel CHAPUIS

L'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'au début de chacune de ses séances, l'assemblée délibérante nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

En vertu de l'article L.5211-1 du CGCT, ces dispositions sont pleinement applicables aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale.

Un membre du Conseil communautaire est invité à se présenter pour remplir les fonctions de secrétaire de séance du Conseil communautaire du mercredi 25 juin 2025.

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à cette nomination comme le permet l'article L 2121-21, dernier alinéa du CGCT,
- NOMME Monsieur Philippe MEYZONET pour remplir les fonctions.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 25/06/2025,
Le Secrétaire de séance,
MEYZONET Philippe,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 25/06/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 25/06/2025

Délibération n° DEL_CC2025_140

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la
Convocation :
jeudi 19 juin 2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Guy CHAPPELLE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur André ROCHE, Monsieur Philippe RITTER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
04/07/2025

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Madame Brigitte BENAT à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Dominique THOLLET, Monsieur Bernard BRIGNON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Fabien BLANCHEFORT, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Patricia GIRE-JOUBERT à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Christiane MOSNIER à Madame Sandra LOMBARDY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Marielle ROCHER à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gérard GROS, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Gilles BOYER, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Cécile GACON, Madame Cécile GALLIEN, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Philippe MEYZONET

La séance a été levée à : 21H25

Rédacteur : Valerie METHON Administration générale

Objet :	Procès-verbal du 10 avril 2025 : adoption
----------------	---

Rapporteur : Michel CHAPUIS

Monsieur Michel CHAPUIS, Président de la Communauté d'agglomération, propose aux membres du Conseil Communautaire d'approuver le procès-verbal de la séance du :

- 10 avril 2025

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le procès-verbal du Conseil communautaire du :
• 10 avril 2025

Ce procès-verbal sera consultable sur le site internet/rubrique « espace habitants ».

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 25/06/2025,
Le Secrétaire de séance,
MEYZONET Philippe,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 25/06/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 25/06/2025

Délibération n° DEL_CC2025_141

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la
Convocation :
jeudi 19 juin 2025

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Monsieur André ROCHE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de
publication en
ligne :
04/07/2025

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Madame Brigitte BENAT à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Dominique THOLLET, Monsieur Bernard BRIGNON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Fabien BLANCHEFORT, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Patricia GIRE-JOUBERT à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Christiane MOSNIER à Madame Sandra LOMBARDY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Marielle ROCHER à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gérard GROS, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Gilles BOYER, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Cécile GACON, Madame Cécile GALLIEN, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Philippe MEYZONET

La séance a été levée à : 21H25

Rédacteur : Valerie METHON Administration générale

Objet :	Compte rendu des décisions prises par le Président de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay au titre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales du Conseil communautaire du 25 juin 2025
----------------	---

Rapporteur : Michel CHAPUIS

Conformément à l'article L2122-23, paragraphe 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président rend compte des décisions prises en application de l'article L 2122-22 et pour lesquelles il a reçu délégation du Conseil Communautaire par délibération du 18 novembre 2024 :

Décision n°99 du 27 mars 2025 service Ateliers des Arts – signature d'une convention avec la ville de Craponne sur Arzon pour l'utilisation à titre gracieux de la salle de spectacle La Grenette

Il a été décidé de signer une convention avec la commune de Craponne sur Arzon pour la mise à disposition à titre gracieux de la salle de spectacle La Grenette pour les concerts organisés par le conservatoire de l'agglomération du Puy-en-Velay « Les Ateliers des Arts ». Pour l'année scolaire 2024/2025, le conservatoire disposera de 2 dates pour sa programmation

Décision n°100 du 27 mars 2025 service Petite enfance – convention de partenariat pour la mise en place de visites intergénérationnelles

Il a été décidé de signer une convention de partenariat avec l'EHPAD Saint Dominique pour la mise en place d'une rencontre inter-générationnelle avec des enfants inscrits au multi accueil « Les Pious » de Vals Près le Puy.

La présente convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable tacitement pour la même durée et dans la limite de deux reconductions. Elle prend effet à compter de sa signature et se termine le 31 décembre 2025.

Décision n°101 du 31 mars 2025 service Commande Publique – avenant n°1 – maîtrise d'oeuvre pour la rénovation thermique du siège de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay – validation phase APD

Il a été décidé de passer un avenant n° 1 qui arrête définitivement le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage la SARL L.Aydstonian, sise 2 rue de la Thibaudière, 69007 Lyon et en conséquence le montant du forfait définitif de rémunération du maître d'oeuvre s'élève à 93 904,08 € H.T.

Décision n°102 du 1^{er} avril 2025 service Patrimoine – articles boutique service patrimoine – tarification

Il a été décidé de fixer les tarifs individuels des « objets dérivés » de la boutique Service Patrimoine du Puy-en-Velay comme suit :

Objets dérivés	Prix de vente HT	TVA	Prix de vente TTC
Figurine Schleich Panthère noire	6,67 €	20 %	8,00 €
Figurine Schleich Lionceau	5,00 €	20 %	6,00 €

La « Boutique service patrimoine » fait référence aux divers espaces boutiques du service patrimoine de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, dont le site du Musée Crozatier mais pouvant aussi être délocalisée sur d'autres espaces en fonction des besoins du service.

Décision n°103 du 3 avril 2025 service Développement économique – marché d'assistance technique et foncière – modification de la décision n° 90 du 13 mars 2025

Il a été décidé de modifier l'article 1 de la décision 90 du 13 mars 2025 concernant le changement de structure juridique du titulaire du marché : de l'EURL C FONCIER vers la SAS C-FONCIER, réalisée dans le cadre d'une cession de fonds de commerce, par laquelle l'ensemble des actifs et contrats opérationnels de C-FONCIER (EURL) sont transférés à la SAS C-FONCIER à compter du 1^{er} mars 2025, date de son démarrage d'activité.

Décision n°104 du 3 avril 2025 service Informatique – SLH CONTROL 2025 contrat de maintenance du matériel de contrôle d'accès des piscines communautaires

Il a été décidé de passer avec la société SLH Control, domiciliée 3A rue du Jardin d'Ecosse, 57245 PELTRE, un contrat de service pour l'hébergement du logiciel central « oxygeneweb », pour les sites suivants :

- centre aquatique La Vague Le Puy-en-Velay
- Centre aquapassion Lavoûte sur Loire
- Centre aquatique Les Portes du Bien Etre Saint Paulien

Le montant annuel 2025 de la prestation s'élève à 4 500 € H.T. pour l'ensemble des sites précités (prix révisable chaque année selon formule syntec). A compter du 1^{er} janvier 2026, le montant annuel global s'élèvera à 5 000 € H.T. pour les 3 sites.

Le présent contrat est conclu pour une période initiale de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2025. À l'issue de la période initiale, le présent contrat est tacitement reconductible, par période de 12 mois dans la limite de 3 ans soit jusqu'au 31/12/2027. Au-delà de la période initiale, le contrat peut être dénoncé par courrier recommandé avec accusé de réception, par l'une ou l'autre des parties, avec un préavis de trois mois.

Décision n°105 du 4 avril 2025 service Petite enfance – convention de prestations de service relative au remboursement de frais de téléphonie

Il a été décidé de passer une convention qui a pour objet de fixer les modalités de remboursement des frais de téléphonie engagés par le SIVOM de Fleuve en Vallées au profit du multi-accueil « Les P'tits Cailloux » et du relais petite enfance de Blavozy en fonction de l'abonnement souscrit.

La présente convention est établie pour la période du 1^{er} mars 2025 au 30 mars 2028. Elle pourra être renouvelée ou modifiée par avenant d'un commun accord entre les parties.

Décision n°106 du 9 avril 2025 service Travaux/ingénierie – centre technique du relais du plateau de Craponne – autorisation de signer le contrat professionnel de fourniture de gaz propane en citerne et prestations d'entretien

Il a été décidé d'autoriser Monsieur Le Président à signer un contrat professionnel de fourniture de gaz propane en citerne et prestations d'entretien pour la citerne du centre technique du relais du plateau de Craponne avec la société BUTAGAZ sise 47-53 rue Raspail – 92594 Levallois Perret Cedex pour une durée de cinq ans et un montant estimatif de 36 869,05 € H.T

Décision n°107 du 9 avril 2025 service Travaux/Ingénierie – remboursement d'un sinistre suite aux dommages subis au niveau des caves d'un immeuble au 78 avenue Foch

Il a été décidé de rembourser à la MACIF, gestion sinistre, CS 50000, 79079 NIORT cedex 9, la somme de 1 901€ correspondant aux dommages subis par l'immeuble de Mr CONSTANTIN Antony au niveau des caves lors d'événements pluvieux du 13 août 2024.

Décision n°108 du 14 avril 2025 service Commande Publique – accord cadre accompagnement des communes du PEP PAPI à la gestion de crise – attribution

Il a été décidé de passer selon la procédure adaptée, l'accord-cadre n° A2024042 de services d'accompagnement des communes du Programme d'études préalables (PEP) au Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI), pour une durée de trois ans, avec un montant maximum fixé à 120 650 € HT avec les entreprises suivantes :

- Lot 1 Offre de formation à la gestion de crise, avec un montant maximum total fixé à 46 950 € HT :

Risque et territoire, sise RN 106, Rouffiac, 48000 SAINT-BAUZILE, pour un montant total estimé de 24 200,00 € HT

- Lot 2 Élaboration d'une trame type de DICRIM et de PCS, avec un montant maximum total fixé à 35 000 € HT : SECTOR, sise 12 avenue du Québec, 91140 VILLEBON-SUR-YVETTE, pour un montant total estimé de 19 330,00 € HT

- Lot 3 Mise en situation de gestion de crise, avec un montant maximum total de 38 700 € HT : Risque et territoire, sise RN 106, Rouffiac, 48000 SAINT-BAUZILE, pour un montant total estimé de 13 700 € HT

Décision n°109 du 15 avril 2025 service Juridique – remboursement dépannage camion EK 219 LS (CTRP)

Il a été décidé d'accepter l'indemnisation d'un montant de 1 776,00 € proposée par la compagnie d'assurance MMA, assureur du CTRP au moment des faits, en règlement des frais occasionnés par le remorquage effectué le 9 octobre 2024 à la suite d'un incident survenu sur la commune de Bellevue la Montagne impliquant un véhicule appartenant au Centre Technique du Relais Agglo du Plateau.

Décision n°110 du 17 avril 2025 service Commande Publique – fourniture et entretien du parc pneumatique de la Régie des Transports de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

Il a été décidé :

- de passer un marché en accord-cadre à bons de commande avec la société Truck Bus Services, sise Z.I Bombes, 169 avenue René Descartes, 43700 BLAVOZY, pour un montant maximum de 300 000,00 € HT sur la durée du marché soit 4 ans.

- De dire que le montant maximum de l'accord-cadre, soit 300 000,00 € HT est décomposé en 2 parties comme suit :

- partie 1 : Fourniture et entretien du parc pneumatique de 36 véhicules de transport en commun soit un montant maximum de 280 000,00 € HT

- partie 2 : Prestations occasionnelles à bons de commande selon forfait : forfait réparation tubeless (crevaison) et forfait contrôle train (parallélisme) soit un montant maximum de 20 000,00 € HT.

Décision n°111 du 17 avril 2025 service Développement économique – organisme de défense et gestion de la lentille du Puy – subvention exceptionnelle

Il a été décidé d'allouer une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'organisme de défense et de gestion de la lentille verte du Puy pour l'installation d'un panneau signalétique, sur le territoire de la Communauté d'agglomération, afin de promouvoir la lentille verte du Puy AOP.

Décision n°112 du 17 avril 2025 service Commande Publique – travaux d'amélioration énergétique à l'auberge de Chamborne

Il a été décidé de signer des marchés publics de travaux pour la rénovation de l'auberge de Chamborne selon l'allotissement suivant :

- Lot n°1 « ossature bois » avec l'entreprise CHARPENTIER CASADEENS, sise lieu-dit Rechimas, 43500 Craponne-sur-Arzon, pour un montant de 25 636,69 € HT,

- Lot n°2 « menuiseries extérieures et intérieures » avec l'entreprise MENUISERIES COURBY-CLOISONS SERVICES, ZA des Plantades, 43130 Retournac, pour un montant de 19 886,18 € HT,

- Lot n°3 « plâtrerie-peinture » avec l'entreprise SARL BRANCHE, sise 7 lot Le Clos Favier, 43350 Saint Paulien, pour un montant de 21 153,35 € HT,

- Lot n°4 « chauffage bois-ventilation » avec l'entreprise CROZE, sise 1 impasse du Viaduc, 43700 Brives-Charensac, pour un montant de 58 182,60 € HT.

Décision n°113 du 17 avril 2025 service Développement économique – opération « de ferme en ferme Haute-Loire » du Comité de développement agricole Yssingelais

Il a été décidé d'accorder une subvention d'un montant de 500 € au Comité de Développement Agricole Yssingelais pour l'organisation de la manifestation « De ferme en ferme Haute-Loire » du 26 et 27 avril 2025.

Décision n°114 du 17 avril 2025 service Commande Publique – exécution de services de transport scolaire nécessitant la mise à disposition de véhicules légers et de transport en commun lot 1 à 15

Il a été décidé de signer, pour une durée de 4 ans, des accords-cadres de transports scolaires à bons de commandes avec les prestataires suivants :

- Lot n°1 « primaire de Ceyszac » : TRANSPORTS GRAILLE, 10 rue des Faisans, 43320 Chaspuzac, pour un montant maximum de 120 000,00 € HT,
- Lot n°2 « primaire d'Arsac-en Velay » : HUGON TOURISME, 1 rue de Besson, 43000 le Puy-en-Velay, pour un montant maximum de 140 000,00 € HT,
- Lot n°3 : TRANSPORTS GRAILLE, 10 rue des Faisans, 43320 Chaspuzac, pour un montant maximum de 100 000,00 € HT,
- Lot n°4 : TRANSPORTS GRAILLE, 10 rue des Faisans, 43320 Chaspuzac, pour un montant maximum de 240 000,00 € HT,
- Lot n°5 : TRANSPORTS GRAILLE, 10 rue des Faisans, 43320 Chaspuzac, pour un montant maximum de 120 000,00 € HT,
- Lot n°6 : TRANSPORTS GRAILLE, 10 rue des Faisans, 43320 Chaspuzac, pour un montant maximum de 120 000,00 € HT,
- Lot n°7 : TRANSPORTS GRAILLE, 10 rue des Faisans, 43320 Chaspuzac, pour un montant maximum de 120 000,00 € HT,
- Lot n°12 : SAS TRANSPORTS MIGRATOUR, 4 rue de Fataïre, 43320 Sanssac l'Église, pour un montant maximum de 400 000,00 € HT,
- Lot n°13 : SAS TRANSPORTS MIGRATOUR, 4 rue de Fataïre, 43320 Sanssac l'Église, pour un montant maximum de 280 000,00 € HT,
- Lot n°14 : SAS TRANSPORTS MIGRATOUR, 4 rue de Fataïre, 43320 Sanssac l'Église, pour un montant maximum de 180 000,00 € HT.

Et de déclarer sans suite le lot n°15 au motif d'une mauvaise définition du besoin.

En effet, un bus a été prévu au cahier des charges alors que deux bus sont nécessaires pour ce trajet. Une consultation sera relancée par la collectivité sur la base d'un cahier des charges rectifié.

Décision n°115 du 17 avril 2025 service Commande Publique – gestion et équipements d'une aire de camping car de l'agglomération du Puy-en-Velay

Il a été décidé de signer un marché public pour la gestion et les équipements d'une aire de camping-car de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay avec la société CAMPING-CAR PARK, sise 3 rue du Docteur Ange Guépin, 44201 Pornic, pour un montant de 320 000 € HT. pour une durée de 8 ans.

Décision n°116 du 17 avril 2025 service Commande Publique – conception d'oeuvres lumières audio visuelles originales en immersion et sur les monuments emblématiques de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

Il a été décidé :

- de passer un marché en accord-cadre à bons de commande avec la société « Les allumeurs de rêve », sise 7 chemin de la Bégonnière, 69230 Saint Genis Laval, pour un montant maximum de 650 000,00 € HT sur la durée du marché, soit 4 ans.

- De dire que le coût de création par minute pour chaque œuvre créée est de 3 380,00 € HT

Décision n°117 du 22 avril 2025 Service Transports - Convention de rémunération de la Centrale d'Achats du Transport Public (CATP) au titre de prestations d'achat

Il a été décidé :

- de négocier avec la Centrale d'Achat du Transport Public (CATP) l'acquisition de 2 bus 12 mètres mild hybride dans le cadre du lot n° 9 de l'accord cadre n° 2032-32 relatif à l'acquisition de véhicules neufs de différentes catégories et de matériels accessoires pour le transport urbain et interurbain de voyageurs,
- de rémunérer la Centrale d'Achat du Transport Public (CATP) à hauteur de 1 % du montant total hors taxe de l'engagement de la commande, plafonné à 20 000 € H.T.

Décision n°118 du 22 avril 2025 service Transports – acquisition de deux bus standard 12 m mild hybride dans le cadre du marché passé avec la Centrale d'achat du transport public

Il a été décidé d'acquérir 2 bus Man-Lion's City mild hybride de 12m au prix unitaire de 288 120,00 € HT..

Décision n°119 du 22 avril 2025 service Eau et Assainissement – protocole transactionnel international Paper Espaly SAS

Il a été décidé d'approuver le protocole transactionnel avec la société INTERNATIONAL PAPER ESPALY SAS. concernant le remboursement d'une facture d'assainissement au titre de l'année 2023.

Décision n°120 du 24 avril 2025 service Sports – convention d'occupation du domaine public du Centre Aqua Passion à Lavoûte sur Loire au profit de Madame Isabelle SIGAUD ROCHE pour des prestations de soins de relaxation

Il a été décidé de signer une convention de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation de la salle de soins de relaxation du Centre Aqua Passion au profit de Mme Isabelle SIGAUD ROCHE pour l'exercice 2025 pour son activité soins de relaxation.

Décision n°121 du 24 avril 2025 service Commande Publique – annulation de la décision 2025-068 portant sur l'avenant n°2 maintenance entretien et dépannage, des installations de chauffage, des climatisations, des VMC, des groupes eau glacée, des centrales de traitement d'air, d'eau chaude sanitaire de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

Il a été décidé de retirer la décision n°DEC_A_2025_068 en date du 20/02/2025. Ladite décision est enlevée du dossier administratif. Cette décision est entachée d'une erreur matérielle concernant une inversion des montants des bordereaux de prix pour la Ville et pour la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay reportés sur l'acte d'engagement à l'article 4 – Prix par le titulaire et non d'un transfert de montant,

Décision n°122 du 28 avril 2025 service Administration générale – cotisations à divers organismes pour 2025

Il a été décidé de verser une cotisation à 21 organismes ou associations listés dans le tableau ci-dessous pour un montant total de 54 173,64 €

Décision
n°123 du 28
avril 2025
service
Juridique
parcelle G
1081
convention
de servitude
au profit du
Syndicat

COTISATIONS A DIVERS ORGANISMES 2025		
ORGANISMES	MONTANTS VERSES EN 2024	PRÉVISIONNEL 2025
TRANSVERSAUX		
AFIGESE (réseau en finances, gestion, évaluation des politiques publiques)	1 060,00 €	1 060,00 €
A.D.C.F.	9 336,80 €	9 400,00 €
ATMO Auvergne Rhône Alpes	10 000,00 €	15 073,00 €
Association des Maires de France	4 089,36 €	4 116,34 €
Association Nationale des Élus de la Montagne-ANEM	1 400,00 €	1 400,00 €
Syndicat Mixte d'aménagement de l'Ailier	4 200,00 €	5 633,36 €
Établissement Public Loire (EPL)	2 200,00 €	2 200,00 €
Association des Rivières Rhône Alpes - ARA2	350,00 €	350,00 €
CEREMA	2 000,00 €	2 000,00 €
CEPRI	1 000,00 €	1 050,00 €
Institut des Risques Majeurs (IRMa)	530,00 €	530,00 €
AMORCE (Association Nationale gestion des déchets, de l'Énergie et des réseaux de chaleur)	1 907,00 €	1 990,94 €
TOTAL TRANSVERSAUX	38 073,16 €	44 803,64 €
ECONOMIE		
Auvergne Rhône Alpes entreprises ARAE	500,00 €	500,00 €
Office de commerce et de l'Artisanat	220,00 €	220,00 €
Brasserie du Digital	1 800,00 €	1 800,00 €
TOTAL ECONOMIE	2 520,00 €	2 520,00 €
TOURISME		
Les plus beaux détours de France	3 800,00 €	3 800,00 €
Autour de Saint Michel d'Aiguilhe	200,00 €	200,00 €
Le Grand Trail de Saint-Jacques	50,00 €	50,00 €
FFC VTT	900,00 €	950,00 €
HAUTE-LOIRE ATTRACTIVITÉ	30,00 €	50,00 €
Association Marque Auvergne	1 500,00 €	1 800,00 €
TOTAL TOURISME	6 480,00 €	6 850,00 €
TOTAL GÉNÉRAL	47 073,16 €	54 173,64 €

25/06/2025

départemental d'énergie de la Haute-Loire – implantation d'une ligne souterraine

Il a été décidé de signer la convention de servitude à titre gratuit avec le Syndicat départemental d'énergie de la Haute-Loire, relative à la parcelle cadastrée section G 1081, située sur la commune de Craponne-sur-Arzon, au lieu-dit La Marelle. Le Syndicat départemental d'énergie de la Haute-Loire se chargera des formalités pour son enregistrement.

Décision n°124 du 28 avril 2025 service Informatique – AGYSOFT 2025 – contrat de services d'utilisation du progiciel Marco en mode hébergé

Il a été décidé de passer avec la société Agysoft, domiciliée à Parc Euromédecine II - 560 rue Louis Pasteur – 34790 GRABELS, un contrat de service d'utilisation du progiciel MarcoWeb en mode Saas.

Pour rappel, ce progiciel est destiné à la gestion des achats et des marchés publics.

Le présent contrat prendra effet au 1er janvier 2025, pour une durée de trois ans

Décision n°125 du 28 avril 2025 service Commande Publique – accord cadre n° A2024019 de fourniture de denrées alimentaires – attribution du lot 13

Il a été décidé d'attribuer, selon la procédure avec négociation, le lot n°13 de l'accord-cadre n°A2024019 de fourniture de denrées alimentaires, pour une durée de deux ans et un mois, passé en procédure formalisée dans le cadre du groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et le CCAS de la ville du Puy-en-Velay :

Lot 13 - Légumes frais sous vide : Pomona Terre Azur Auvergne, ZAC de la Fontanille – 8 rue Ernest Jean Bapt - 63370 LEMPDES, pour un montant de 56 072,00 € HT.

Décision n°126 du 29 avril 2025 service Commande Publique – avenant n° 2 maintenance, entretien et dépannage des installations de chauffage, des climatisations, des VMC, des groupes eau glacée, des centrales de traitement d'air, d'eau chaude sanitaire de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

Il a été décidé de passer un avenant n°2 avec la société Hervé Thermique sise 21 rue Maurice Schuman, 43700 Saint Germain Laprade afin de régulariser l'erreur matérielle constatée et de rectifier l'erreur matérielle de la façon suivante :

1/ Montants reportés à l'article 4 « Prix » de l'acte d'engagement lors de la notification :

1- Prestations de maintenance et d'entretien courant :

Numéro marché	Collectivités	Montant € HT	TVA Montant €	Montant € TTC
2022028	Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay	137 878,80 €	27 575,76 €	165 454 ,56 €
2022011	Ville du Puy-en-Velay	238 289,70 €	47 657,94 €	285 947,64 €

Régularisation des montants suite à l'avenant n°2 :

2/ Montants des 2 collectivités suite à la rectification de l'erreur matérielle :

1- Prestations de maintenance et d'entretien courant :

Numéro marché	Collectivités	Montant € HT	TVA Montant €	Montant € TTC
2022028	Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay	238 289,70 €	47 657,94 €	285 947,64 €
2022011	Ville du Puy-en-Velay	137 878,80 €	27 575,76 €	165 454 ,56 €

Décision n°127 du 29 avril 2025 service Sports – convention de mise à disposition d'équipement sportif réglant les modalités d'utilisation du Centre Aqualudique La Vague

Il a été décidé de signer une convention individuelle de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation du Centre Aqualudique La Vague et notamment de la fosse à plongée à titre payant pour la saison sportive 2024/2025 (saison estivale comprise) au profit de l'association USI PLONGEE.

Décision n°128 du 29 avril 2025 service Sports – convention de mise à disposition d'équipement sportif réglant les modalités d'utilisation du Centre Aqualudique La Vague

Il a été décidé de signer une convention individuelle de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation du Centre Aqualudique La Vague et notamment de la fosse à plongée à titre payant pour la saison sportive 2025 au profit du Club de plongée de Montbrison.

Décision n°129 du 29 avril 2025 service Sports – convention de mise à disposition de la salle de Judo de Quincieu au profit de l'association VELAY YOGA pour l'organisation d'un stage

Il a été décidé de signer une convention individuelle de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation de la salle de Judo de Quincieu à titre gratuit au profit de l'association VELAY YOGA pour l'organisation d'un stage le samedi 17 mai 2025 de 08h00 à 18h00.

Décision n°130 du 29 avril 2025 service Sports – convention de mise à disposition du Centre aquatique de Saint Paulien à titre payant au profit de l'institut DITEP Lafayette

Il a été décidé de signer une convention de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation du Centre aquatique « Les Portes du Bien-être » à titre payant au profit de l'institut DITEP Lafayette.

Décision n°131 du 29 avril 2025 service Sports – convention de mise à disposition du Centre aqualudique La Vague à titre payant au profit de l'association ASSEVE

Il a été décidé de signer une convention de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation du centre Aqualudique La Vague à titre payant au profit de l'association ASSEVE pour des créneaux d'entraînement.

Décision n°132 du 29 avril 2025 service Sports – remboursement de 5 entrées restantes sur une carte de 10 entrées balnéo

Il a été décidé d'autoriser les services de l'Agglomération à procéder au remboursement de 48€ à un usager suite à un certificat médical préconisant l'arrêt de cette activité.

Décision n°133 du 29 avril 2025 service Sports – convention de mise à disposition du Palais des sports au profit de l'association Les Aigles du Velay pour l'organisation d'un tournoi lors d'une soirée partenaires

Il a été décidé de signer une convention individuelle de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation du Palais des Sports à titre gratuit au profit de l'association Les Aigles du Velay pour l'organisation d'un tournoi lors d'une soirée partenaires le jeudi 27 mars 2025 de 17h00 à 22h00.

Décision n°134 du 5 mai 2025 service Administration générale – tournage d'un film dans les locaux de la Communauté d'agglomération – signature d'une convention de mise à disposition des locaux et d'autorisation de tournage

Il a été décidé d'autoriser le Président à signer une convention de mise à disposition des lieux et d'autorisation de tournage avec la société WONDER FILMS, SAS, immatriculée au R.C.S. de Paris sous le numéro 832 552 715, dont le siège social est sis 9, rue Morand 75011 Paris,

représentée par son Directeur de Production Philippe SAAL.

La période d'installation et de tournage s'étendra du samedi 17 mai au jeudi 22 mai 2025 inclus.

Décision n°135 du 5 mai 2025 service Ateliers des Arts – remboursement partiel des droits d'inscription 2024-2025

Il a été décidé d'autoriser les services de la Communauté d'agglomération à procéder au remboursement au prorata pour l'année scolaire 2024-25 à plusieurs abonnés pour un montant de 281,80 € suite à l'arrêt maladie durant les mois de novembre et décembre 2024 du professeur de hautbois traditionnel.

Décision n°136 du 7 mai 2025 service Commande Publique – travaux de réseau d'eau potable entre les Ignes et Pouzols

Il a été décidé de passer un marché avec la société SCIE Puy-de-Dôme sise 9 La Vaure – 63120 Courpière pour des travaux de réseau d'eau potable entre Les Ignes et Pouzols pour un montant de 177 020 euros HT.

Décision n°137 du 9 mai 2025 service Ateliers des Arts – remboursement partiel des droits d'inscription 2024-2025

Il a été décidé d'autoriser les services de la Communauté d'agglomération à procéder au remboursement au prorata pour l'année scolaire 2024-25 à plusieurs abonnés pour un montant total de 182,60 € suite à l'arrêt maladie durant les mois de novembre et décembre 2024 du professeur de hautbois traditionnel.

Décision n°138 du 14 mai 2025 service Ateliers des Arts – remboursement partiel des droits d'inscription 2024-2025

Il a été décidé d'autoriser les services de la Communauté d'agglomération à procéder au remboursement au prorata pour l'année scolaire 2024-25 à plusieurs abonnés pour un montant total de 415,50 € suite à l'arrêt maladie durant le mois de décembre 2024 du professeur de clarinette.

Décision n°139 du 19 mai 2025 service Commande Publique – avenant n° 2 – collecte et transport du verre d'origine ménagère en apport volontaire – A2024021

Il a été décidé de passer un avenant n°2 avec la société Guérin Logistiques, sise ZAC Les Volons, 42160 Andrézieux-Bouthéon pour les motifs suivants :

- lors de la rédaction de la mise au point du marché, une première erreur apparaît dans le tableau. Il ne s'agit pas de lot mais bien de zones géographiques car ce marché n'est pas divisé en lots comme indiqué au CCAP à l'article 1.2 « décomposition du contrat ».

La deuxième erreur concerne le montant estimatif de la zone 2 :

	ZONES	Tonnages estimatifs sur la durée du marché en tonne (T)	Prix unitaire en € H.T.	Montant estimatif du marché en € H.T.
01	29 communes (ex SICTOM MF)	1650	56,65 €	93 472,50 €
02	8 communes	112,96	56,65 €	6 399,00 €
03	13 communes (ex SICTOM EM)	990	56,65 €	56 083,50 €
		2 752,96	56,65 €	155 955,00 €

- les tarifs à la Tonne passent de 56,65 €/Tonne à la notification du marché à 66,15 € HT au

01/01/2025, soit un coût de 9,5 € HT supplémentaire. Cette augmentation se traduit par une estimation d'environ :

Montant restant estimatif du marché : 139 846,69 € HT

Montant avenant n°1 : 23 452,08 € HT

Nouveau montant estimatif du marché : 163 298,77 € HT

Soit un nouveau montant estimatif total du marché : 179 407,08 € HT.

Décision n°140 du 19 mai 2025 service Commande Publique – avenant n° 1 – collecte et transport du verre d'origine ménagère en apport volontaire lots 1 et 2 – A2022043

Il a été décidé :

- de passer un avenant n°1 pour chacun des deux marchés avec la société Guérin Logistiques, sise ZAC Les Volons, 42160 Andrézieux-Bouthéon réparti comme suit :

• pour le lot n°1 : + 18,79 % du 01 janvier 2025 jusqu'à la fin du marché en février 2027

Montant restant estimatif du marché : 104 601,25 € HT

Montant avenant n°1 : 19 657,08 € HT

Nouveau montant restant estimatif du marché : 124 258,33 € HT

Soit un nouveau montant estimatif total du marché : 212 567,08 € HT,

• pour le lot n°2 : + 18,81 % du 01 janvier 2025 jusqu'à la fin du marché en février 2027

Montant restant estimatif du marché : 99 897,42 € HT

Montant avenant n°1 : 18 792,58 € HT

Nouveau montant restant estimatif du marché : 118 690,00 € HT,

Soit un nouveau montant estimatif total du marché : 203 218,58 € HT,

- De dire que les tarifs à la Tonne pour les lots n°1 et n°2 passent de 50,50 €/Tonne à la notification des marchés à 60,00 € HT au 01/01/2025, soit un coût de 9,5 € HT supplémentaire,

Décision n°141 du 19 mai 2025 service Commande Publique – attribution du marché n° 2025011 de « Travaux de renouvellement du réseau AEP et création des réseaux séparatifs EU et EP, bourg de Blavozy »

Il a été décidé d'attribuer, selon la procédure adaptée, le marché n°A2025011 de travaux de renouvellement du réseau AEP et création des réseaux séparatifs EU et EP à Blavozy, pour un délai d'exécution de 10,5 mois, avec le groupement d'entreprises FAURIE SAS – SDRTP pour un montant de 1 143 703,00 € HT.

Décision n°142 du 19 mai 2025 service Commande Publique – Enlèvement et traitement des déchets dangereux du réseau de déchetteries de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

Il a été décidé de signer un marché de service d'enlèvement et traitement des déchets dangereux du réseau de déchetteries de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay avec la société CHIMIREC MASSIF CENTRAL SAS, sise 20-22 rue de la Draine, Z.A.E. du Causse d'Auge, 48000 Mende pour un montant annuel de 90 611,10 euros hors taxes.

La validité du contrat débute au 1er juin 2025 ou à sa date de notification si celle-ci est postérieure. Elle se termine au 1er janvier 2029.

Décision n°143 du 19 mai 2025 service Patrimoine – convention de partenariat avec Astu'sciences/Fête de la science 2025

Il a été décidé de conclure une convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et l'association Astu'sciences afin de préciser les engagements en termes d'organisation, de budget et de communication

Décision n°144 du 19 mai 2025 service Commande Publique – Exécution de services de transport scolaire nécessitant la mise à disposition de véhicules légers et de transport en commun lot n° 8 à 11

Il a été décidé de signer, pour une durée de 4 ans, des accords-cadres de transports scolaires à bons de commande avec les prestataires suivants :

- Lot n°8 : TRANSPORTS GRAILLE, sis 10 rue des Faisans, 43320 Chaspuzac, pour un montant maximum de 300 000,00 euros hors taxes.
- Lot n°9 : BERGER VOYAGES, sis route de Vichy, 43350 Saint Paulien, pour un montant maximum de 180 000,00 euros hors taxes.
- Lot n°10 : BERGER VOYAGES, sis route de Vichy, 43350 Saint Paulien, pour un montant maximum de 180 000,00 euros hors taxes.
- Lot n°11 : TRANSPORTS GRAILLE, sis 10 rue des Faisans, 43320 Chaspuzac, pour un montant maximum de 120 000,00 euros hors taxes

Décision n°145 du 19 mai 2025 service Sports – convention de mise à disposition d'équipement sportif réglant les modalités d'utilisation du Centre Aqualudique La Vague

Il a été décidé de signer une convention de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation du Centre aqualudique La Vague à titre payant du 24 août au 29 août 2025 au profit de l'agence Spartner.

Décision n°146 du 19 mai 2025 service Travaux/Ingénierie – décision de résiliation du marché de maîtrise d'oeuvre n° 2023ST03 pour les travaux de réhabilitation et de transformation de deux bâtiments existants 447 rue Jean Brenas

Il a été décidé de conclure le marché public de maîtrise d'œuvre par acte d'engagement notifié le 16 mars 2023 avec le groupement de maîtrise d'œuvre : Justin Fargier/BMV Économie/ AVP Ingénierie représenté par Justin Fargier est résilié unilatéralement pour motif d'intérêt général. Le montant de l'indemnité de résiliation calculé selon l'article 16.1 du CCAP, s'élève à 1 272,86 € H.T. Cette somme sera prélevée sur le budget primitif 2025 à l'imputation : budget 350 ZAE, article 605.

Décision n°147 du 19 mai 2025 service Ateliers des Arts – don de divers instruments au Conservatoire

Il a été décidé d'accepter :

- le don d'une flûte traversière. Cet instrument a été évalué à 480 €.
- le don du violon avec son étui et deux archets. Le tout est évalué à 6 500 €.
- le don de l'accordéon diatonique. Cet instrument n'a pas une valeur marchande mais une valeur esthétique pour la classe d'accordéon où il est exposé.

Ces instruments seront enregistrés dans l'inventaire du parc instrumental du CRD

Décision n°148 du 21 mai 2025 service Théâtre – contrat de cession à passer avec la production TS3

Il a été décidé de passer avec la production TS3 – sise 10 Place Général Catroux – 75017 Paris, un contrat de cession pour l'achat du spectacle « Alex Ramirès », dont le montant s'élève à 6 000 € HT + frais annexes (hébergement, repas, catering d'accueil, droits d'auteurs et taxe fiscale), pour une représentation qui aura lieu samedi 13 décembre 2025 à 20h30 en Grande Salle du Théâtre du Puy-en-Velay, dans le cadre de la saison culturelle « Spectacles en Velay » 2025- 2026.

Décision n°149 du 21 mai 2025 service Théâtre – contrat de cession à passer avec la SARL Pascal Legros Organisation

Il a été décidé de passer avec la sarl Pascal Legros Organisation – sise 87 Rue Taitbout – 75009 Paris, un contrat de cession pour l'achat du spectacle « La valse des pingouins », dont le montant s'élève à 25 750 € HT (voyage, hébergement, repas inclus) + frais annexes (catering d'accueil, droits d'auteurs, droits de mise en scène et de chorégraphie, droits de musique et taxe fiscale), pour une représentation qui aura lieu vendredi 28 novembre 2025 à 20h30 en Grande Salle du Théâtre du Puy-en-Velay, dans le cadre de la saison culturelle « Spectacles en Velay » 2025-2026.

Décision n°150 du 21 mai 2025 service Théâtre – contrat de cession à passer avec la

production Arts Live Entertainment

Il a été décidé de passer avec la production Arts Live Entertainment – sise Théâtre Marigny – Avenue de Marigny – 75008 Paris, un contrat de cession pour l'achat du spectacle « Parle moi d'amour », dont le montant s'élève à 24 000 € HT (voyage, hébergement, repas inclus) + 900 € HT (droits de mise en scène) + frais annexes (catering d'accueil, droits d'auteurs et taxe fiscale), pour une représentation qui aura lieu mercredi 19 novembre 2025 à 20h30 en Grande Salle du Théâtre du Puy-en-Velay, dans le cadre de la saison culturelle « Spectacles en Velay » 2025-2026.

Décision n°151 du 21 mai 2025 service Théâtre – contrat de cession à passer avec la compagnie Ganpati

Il a été décidé de passer avec la compagnie Ganpati – sise 5 Rue Dolaizon – 43000 Le Puy-en-Velay, un contrat de cession pour l'achat du spectacle « Les quatre saisons de Victor et Siméon », dont le montant s'élève à 2 400 € net de taxes + frais annexes (repas, catering d'accueil, droits d'auteurs et taxe fiscale), pour deux représentations qui auront lieu mardi 28 et mercredi 29 octobre 2025 à 10h et 17h, salle de l'Atelier du Théâtre du Puy-en-Velay, dans le cadre de la saison culturelle « Spectacles en Velay » 2025 - 2026 – Atelier des Mômes.

Décision n°152 du 21 mai 2025 service Théâtre – contrat de cession à passer avec le Théâtre de Mayapo

Il a été décidé de passer avec le Théâtre du Mayapo – sis 19 Rue du Bessat – 43000 Le Puy-en-Velay, un contrat de cession pour l'achat du spectacle « Les vaches ruminent-elles du noir ? », dont le montant s'élève à 2 500 € net de taxes + frais annexes (repas, catering d'accueil, droits d'auteurs et taxe fiscale), pour deux représentations qui auront lieu mardi 21 octobre 2025 à 17h et 20h30 en Grande Salle du Théâtre du Puy-en-Velay, dans le cadre d'une résidence en partenariat avec la saison culturelle « Spectacles en Velay » 2025- 2026.

Décision n°153 du 21 mai 2025 service Théâtre – contrat de cession à passer avec Auguri Productions

Il a été décidé de passer avec Auguri Productions – sise 10 Place du Général Catroux – 75017 Paris, un contrat de cession pour l'achat du spectacle « Thomas Dutronc », dont le montant s'élève à 22 500 € HT (voyage et transport décors inclus) + frais annexes (hébergement, repas, catering d'accueil, droits d'auteurs et taxe fiscale), pour une représentation qui aura lieu vendredi 24 octobre 2025 à 20h30 en Grande Salle du Théâtre du Puy- en-Velay, dans le cadre de la saison culturelle « Spectacles en Velay » 2025- 2026.

Décision n°154 du 21 mai 2025 service Théâtre – contrat de cession à passer avec la production Arts Live Entertainment

Il a été décidé de passer avec la production Arts Live Entertainment – sise Théâtre Marigny – Avenue de Marigny – 75008 Paris, un contrat de cession pour l'achat du spectacle « Un atelier pour deux », dont le montant s'élève à 16 000 € HT (voyage, hébergement, repas inclus) + 650 € HT (droits de mise en scène) + frais annexes (catering d'accueil, droits d'auteurs et taxe fiscale) pour la représentation qui aura lieu vendredi 10 octobre 2025 à 20h30, en Grande Salle du Théâtre du Puy-en-Velay, dans le cadre de la saison culturelle « Spectacles en Velay » 2025- 2026.

Décision n°155 du 21 mai 2025 service Théâtre – contrat de cession à passer avec la production Arts Live Entertainment

Il a été décidé de passer avec la production Arts Live Entertainment – sise Théâtre Marigny – Avenue de Marigny – 75008 Paris, un contrat de cession pour l'achat du spectacle « Fanny Ardant – La blessure et la soif », dont le montant s'élève à 19 500 € HT (Voyage, hébergement, repas inclus) + 750 € HT (droits de mise en scène) + frais annexes (catering d'accueil, droits

d'auteurs et taxe fiscale), pour une représentation qui aura lieu samedi 4 octobre 2025 à 20h30 en Grande Salle du Théâtre du Puy-en-Velay, dans le cadre de la saison culturelle « Spectacles en Velay » 2025-2026.

Décision n°156 du 22 mai 2025 service Commande Publique – marché subséquent de travaux – réfection des trottoirs section Pont Lafayette

Il a été décidé de passer le marché subséquent de travaux n°A2025016 pour la réfection des trottoirs secteur Pont Lafayette, avec l'entreprise Eiffage Route Centre Est, sise 185 rue des Métaux - 43200 Yssingeaux, pour un montant de 166 200,50 € HT.

Décision n°157 du 26 mai 2025 service Juridique – remboursement sinistre automobile RTCA en date du 02/10/24

Il a été décidé d'accepter la proposition de règlement HT d'indemnisation d'un montant de 700,50 € proposée par la Compagnie d'Assurance SMACL assureur de la Communauté d'Agglomération en règlement total des frais occasionnés par le sinistre du 2 octobre 2024 relatif aux dégâts sur le véhicule appartenant à la Communauté d'Agglomération et affecté à la RTCA,

Décision n°158 du 26 mai 2025 service Juridique - remboursement sinistre automobile RTCA en date du 05/11/24

Il a été décidé d'accepter la proposition de règlement HT d'indemnisation d'un montant de 2 833,98 € proposée par la Compagnie d'Assurance SMACL assureur de la Communauté d'Agglomération en règlement total des frais occasionnés par le sinistre du 5 novembre 2024 relatif aux dégâts sur le véhicule appartenant à la Communauté d'Agglomération et affecté à la RTCA.

Décision n°159 du 26 mai 2025 service Juridique – remboursement sinistre automobile RTCA en date du 18/11/24

Il a été décidé d'accepter la proposition de règlement HT d'indemnisation d'un montant de 4 299,26 € proposée par la Compagnie d'Assurance SMACL assureur de la Communauté d'Agglomération en règlement total des frais occasionnés par le sinistre du 18 novembre 2024 relatif aux dégâts sur le véhicule appartenant à la Communauté d'Agglomération et affecté à la RTCA,

Décision n°160 du 26 mai 2025 service Juridique – remboursement sinistre automobile RTCA en date du 06/12/24

Il a été décidé d'accepter la proposition de règlement HT d'indemnisation d'un montant de 1 281,66 € proposée par la Compagnie d'Assurance SMACL assureur de la Communauté d'Agglomération en règlement total des frais occasionnés par le sinistre relatif aux dégâts sur le véhicule appartenant à la Communauté d'Agglomération et affecté à la RTCA,.

Décision n°161 du 26 mai 2025 service Juridique – remboursement sinistre automobile RTCA en date du 21/01/25

Il a été décidé d'accepter la proposition de règlement HT d'indemnisation d'un montant de 12 069,34 € proposée par la Compagnie d'Assurance SMACL assureur de la Communauté d'Agglomération en règlement total des frais occasionnés par le sinistre relatif aux dégâts sur un véhicule appartenant à la Communauté d'agglomération et affecté à la RTCA, déduction faite de la franchise contractuelle d'un montant de 1 500 €.

Décision n°162 du 26 mai 2025 service Cohésion Sociale – dispositif ALTI POP : convention de financement 2025 avec la Ligue de l'Enseignement de Haute-Loire

Il a été décidé de signer la convention de financement du dispositif AltiPop' porté par la Ligue de l'enseignement de Haute-Loire et d'attribuer un financement à hauteur de 1 500 €.

Décision n°163 du 27 mai 2025 service Théâtre – remboursement des billets du 10 mai 2025 pour deux spectacles immersifs « Compostella »

Il a été décidé d'autoriser le service Actions et Équipements Culturels de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, à procéder au remboursement des billets du 10 mai 2025 à un usager pour la visite de deux spectacles immersifs « Compostella » à l'Hôtel-Dieu suite à un problème technique. Le remboursement d'un montant de 31 € (soit 2 enfants de 10 ans x 6 € et 2 adultes x 9,50 €) s'effectuera par virement sepa ou par chèque de la régie du fonctionnement des équipements culturels.

Décision n°164 du 27 mai 2025 service Juridique – remboursement sinistre automobile en date du 05/10/24

Il a été décidé d'accepter la proposition de règlement d'indemnisation d'un montant de 5 700 € proposée par la Compagnie d'Assurance SMACL assureur de la Communauté d'agglomération en règlement total de la valeur estimée du véhicule par l'expert désigné, déduction faite de la franchise contractuelle d'un montant de 1 500 €.

Décision n°165 du 27 mai 2025 service Développement touristique et territoriale – convention de partenariat entre les communes membres et la Communauté d'agglomération pour l'entretien des sentiers de randonnée et circuits VTT

Il a été décidé de signer une convention de partenariat, à titre gratuit, avec les communes membres de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, pour l'entretien des sentiers de randonnée et circuits VTT du territoire pour une durée de 3 ans, renouvelable 2 fois.

Le Conseil Communautaire :

- PREND ACTE du compte rendu des décisions prises par le Président de la Communauté d'agglomération au titre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.

Signé le 25/06/2025,
Le Secrétaire de séance,
MEYZONET Philippe,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 25/06/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 25/06/2025

Délibération n° DEL_CC2025_142

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la
Convocation :
jeudi 19 juin 2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Monsieur André ROCHE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
04/07/2025

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Madame Brigitte BENAT à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Dominique THOLLET, Monsieur Bernard BRIGNON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Fabien BLANCHEFORT, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Patricia GIRE-JOUBERT à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Christiane MOSNIER à Madame Sandra LOMBARDY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Marielle ROCHER à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gérard GROS, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Gilles BOYER, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Cécile GACON, Madame Cécile GALLIEN, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Philippe MEYZONET

La séance a été levée à : 21H25

Rédacteur : Valerie METHON Administration générale

Objet :	Détermination du nombre et de la répartition des délégués au sein du Conseil communautaire à compter du prochain renouvellement des Conseils municipaux
----------------	---

Rapporteur : Michel CHAPUIS

Dans la perspective des élections municipales de 2026, les communes et leur intercommunalité doivent procéder au plus tard le 31 août 2025 à la détermination du nombre et de la répartition des sièges au sein du Conseil communautaire selon les dispositions fixées à l'article L. 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Le nombre et la répartition des délégués sont établis pour la Communauté d'agglomération :

* soit de façon automatique, en application du droit commun, sur la base d'un tableau figurant au III de l'article L. 5211-6-1 du C.G.C.T., répartis entre les communes à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sur la base de la population municipale (authentifié par le plus récent décret), sachant que chaque commune disposera au moins d'un siège à l'issue de la répartition,

* soit selon un accord local accordé par les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres de la communauté, représentant la moitié de la population totale de la communauté, ou l'inverse, cette majorité devant nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres de la communauté.

En cas d'accord local, les règles suivantes s'imposent :

- le nombre de sièges ne peut excéder de plus de 25 % la somme des sièges attribués en application de la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne basée sur le tableau de l'article L.5211-6-1 III et des sièges de « droit » attribués conformément au IV du même article mais dont la répartition des sièges devra respecter les conditions cumulatives suivantes :

- un siège minimum par commune,

- aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges,

- la répartition doit tenir compte de la population municipale de chaque commune

- la part de sièges attribuée à chaque commune ne pourra s'écarter de plus de 20 % par rapport à son poids démographique au sein de l'E.P.C.I., excepté dans 2 cas :

* lorsque l'accord attribue deux sièges à une commune alors qu'elle n'en obtiendrait qu'un seul en application du 1^{er} du IV de l'article L.5211-6-1 du C.G.C.T.

* lorsque l'accord maintient ou réduit l'écart qui aurait existé en application des dispositions de droit commun, de plus de 20 %.

Afin de conclure un tel accord local, les communes membres de la communauté doivent approuver une composition du conseil communautaire respectant les conditions précitées, par délibérations concordantes. De telles délibérations devront être adoptées au plus tard le 31 août 2025 dans les conditions de majorité qualifiée.

Au plus tard au 31 octobre 2025, le Préfet fixera par arrêté la composition du conseil communautaire, conformément à l'accord local proposé qui installera 96 délégués communautaires, nombre identique à l'accord local en vigueur.

A défaut d'un tel accord, le Préfet fixera le nombre à 105 délégués communautaires selon les dispositions de droit commun.

Il vous est proposé de délibérer selon le scénario d'accord local à 96 délégués communautaires, conformément à l'avis favorable du bureau communautaire lors de sa séance du 2 avril 2025, selon le tableau joint (colonne accord local).

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 16/06/2025

Le Conseil Communautaire :

- CONFIRME le scénario de l'accord local qui prendra effet lors du renouvellement général des Conseils municipaux de 2026,
- APPROUVE le nombre de Conseillers communautaires à 96 selon le tableau joint en annexe.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 25/06/2025,
Le Secrétaire de séance,
MEYZONET Philippe,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 25/06/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 25/06/2025

Délibération n° DEL_CC2025_143

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la
Convocation :
jeudi 19 juin 2025

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHAPPELLE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Monsieur André ROCHE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de
publication en
ligne :
04/07/2025

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Madame Brigitte BENAT à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Dominique THOLLET, Monsieur Bernard BRIGNON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Fabien BLANCHEFORT, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Patricia GIRE-JOUBERT à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Christiane MOSNIER à Madame Sandra LOMBARDY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Marielle ROCHER à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gérard GROS, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Gilles BOYER, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Cécile GACON, Madame Cécile GALLIEN, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Philippe MEYZONET

La séance a été levée à : 21H25

Rédacteur : Valerie METHON Administration générale

Objet :	Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) : état des travaux réalisés en 2024
----------------	---

Rapporteur : Michel CHAPUIS

L'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) présente annuellement, au Conseil Communautaire, les travaux de l'année précédente.

Le 11 mars 2024, la CCSPL s'est réunie et a approuvé, à l'unanimité, le choix et les dispositions générales portant sur les modalités de gestion pour la désinstallation, la fourniture et pose, la gestion et l'entretien du mobilier urbain affecté au transport public sur le territoire de la Communauté d'agglomération.

Le 18 septembre 2024, la CCSPL a pris acte des rapports annuels suivants :

- Exploitation de structures petite enfance,
- Services Eau et Assainissement et des rapports du délégataire de la station d'épuration de la Petite Mer, et du service de l'eau de la Chaise Dieu – rapport annuel 2023,
- Service Public de Distribution de Chaleur du Puy-en-Velay – rapport du délégataire,
- Abattoir communautaire : rapport annuel 2023,
- Régie des Transports de la Communauté d'agglomération – rapport annuel 2023

et a émis un avis favorable sur l'approbation des règlements de service de la DEA et sur le choix des candidats pour la concession du mobilier urbain du transport urbain.

Il vous est proposé, de prendre acte des comptes-rendus qui retracent les travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en 2024.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 16/06/2025

Le Conseil Communautaire :

- PREND ACTE de la communication des comptes-rendus des travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux au cours de l'année 2024.

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le



ID : 043-200073419-20250703-DEL_CC2025_143-DE

Signé le 25/06/2025,
Le Secrétaire de séance,
MEYZONET Philippe,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 25/06/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 25/06/2025

Délibération n° DEL_CC2025_144

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la
Convocation :
jeudi 19 juin 2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Monsieur André ROCHE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
04/07/2025

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Madame Brigitte BENAT à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Dominique THOLLET, Monsieur Bernard BRIGNON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Fabien BLANCHEFORT, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Patricia GIRE-JOUBERT à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Christiane MOSNIER à Madame Sandra LOMBARDY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Marielle ROCHER à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gérard GROS, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Gilles BOYER, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Cécile GACON, Madame Cécile GALLIEN, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Philippe MEYZONET

La séance a été levée à : 21H25

Rédacteur : Agnès PICHON Collecte et traitements des déchets

Objet :	Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) Ameublement : modification de la signature du contrat
----------------	--

Rapporteur : Frédéric GIMBERT

En application de l'article L. 541-10-6 du Code de l'Environnement mettant en œuvre le principe de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) pour les éléments d'ameublement, la prévention et la gestion des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) doivent être assurées par les metteurs sur le marché. Ces derniers doivent s'organiser soit par la mise en place d'un système individuel, soit collectivement au sein d'un regroupement d'éco-organismes agréés par les pouvoirs publics, sur la base d'un cahier des charges venant définir réglementairement les objectifs et modalités de la filière.

Le nouveau cahier des charges de la filière à responsabilité élargie des producteurs d'éléments d'ameublement, adopté par l'arrêté interministériel du 12/10/2023 et publié le 18/10/2024 a permis de fixer de nouveaux objectifs et d'établir un nouveau contrat.

Ce contrat vise à prendre en charge les déchets d'éléments d'ameublement collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets pour la période de 2024-2029. Il fixe comme objectifs de définir les modalités opérationnelles et financières de la prise en charge de ces déchets par les différents éco-organismes retenus sur cette filière : VALOBAT, VALDELIA et ECOMAISON.

Un tel contrat avait déjà été mis en place en 2024 avec l'éco-organisme VALOBAT uniquement. Cette mise à jour permet d'intégrer les autres éco-organismes à ce contrat afin de veiller au bon fonctionnement des mécanismes d'équilibrage et de sécuriser la collecte de ces déchets en cas de défaillance d'un de ces organismes.

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 12/06/2025

Le Conseil Communautaire :

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer avec les différents éco-organismes, le contrat relatif à la prise en charge des déchets d'éléments d'ameublement collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets pour la période 2025-2029 et tout document afférent.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 25/06/2025,
Le Secrétaire de séance,
MEYZONET Philippe,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 25/06/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 25/06/2025

Délibération n° DEL_CC2025_145

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la
Convocation :
jeudi 19 juin 2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Monsieur André ROCHE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
04/07/2025

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Madame Brigitte BENAT à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Dominique THOLLET, Monsieur Bernard BRIGNON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Fabien BLANCHEFORT, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Patricia GIRE-JOUBERT à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Cécile GALLIEN, Madame Christiane MOSNIER à Madame Sandra LOMBARDY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Marielle ROCHER à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gérard GROS, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Gilles BOYER, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celine GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Maguy MASSE, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Philippe MEYZONET

La séance a été levée à : 21H25

Rédacteur : Agnès PICHON Collecte et traitements des déchets

Objet :	Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB) : autorisation de signature du contrat
----------------	--

Rapporteur : Frédéric GIMBERT

En application de l'article L. 541-10-4 du Code de l'Environnement mettant en œuvre le principe de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) pour les déchets issus des Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB), la prévention et la gestion des déchets de PMCB doivent être assurées par les metteurs sur le marché. Ces derniers doivent s'organiser soit par la mise en place d'un système individuel, soit collectivement au sein d'un regroupement d'éco-organismes agréé par les pouvoirs publics, sur la base d'un cahier des charges venant définir réglementairement les objectifs et modalités de la filière.

La filière PMCB s'organise en deux catégories :

- La catégorie 1 concerne les produits et matériaux dits « inertes », à base de minéraux à l'exception du plâtre, du verre et des laines minérales.
- La catégorie 2 concerne les produits et matériaux dits « non inertes » à base d'autres matériaux tels que le bois, le métal, le verre, les plastiques, le plâtre, les laines minérales, les menuiseries vitrées, le réemploi, le mobilier...

VALOBAT, ECOMINERO et ECOMAISON, ont été agréés chacun par un arrêté du 30 septembre 2022 et VALDELIA par un arrêté du 6 octobre 2022. À ce titre, ECOMINERO et VALOBAT prennent en charge la gestion des déchets de PMCB sur le périmètre de la catégorie 1 et ECOMAISON, VALDELIA et VALOBAT prennent en charge la gestion des déchets PMCB sur le périmètre de la catégorie 2. Les éco-organismes prennent en charge les flux constitutifs des déchets issus de PMCB au prorata des quantités de PMCB mis sur le marché par les producteurs ayant transféré leurs obligations de responsabilité élargie à chacun des éco-organismes par famille de produits.

Un nouveau contrat relatif à la prise en charge des déchets issus de produits et matériaux de construction du bâtiment collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets a été proposé pour la période de 2025-2027, élaboré en concertation avec les associations représentant les élus et collectivités territoriales et les quatre éco-organismes précités. Ce contrat a pour objet de définir les modalités opérationnelles et financières de la prise en charge par les éco-organismes, de la gestion des déchets issus du PMCB, collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets, ainsi que des soutiens relatifs aux actions menées en faveur du réemploi des PMCB usagés, de la communication, et de l'accueil des professionnels.

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 12/06/2025

Le Conseil Communautaire :

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer avec les différents éco-organismes le contrat relatif à la prise en charge des déchets issus des produits et matériaux de construction du bâtiment collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets pour la période 2025-2027 et tout document afférent.

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le



ID : 043-200073419-20250703-DEL_CC2025_145-DE

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 25/06/2025,
Le Secrétaire de séance,
MEYZONET Philippe,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 25/06/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 25/06/2025

Délibération n° DEL_CC2025_146

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la
Convocation :
jeudi 19 juin 2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Monsieur André ROCHE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
04/07/2025

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Madame Brigitte BENAT à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Dominique THOLLET, Monsieur Bernard BRIGNON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Fabien BLANCHEFORT, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Patricia GIRE-JOUBERT à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Cécile GALLIEN, Madame Christiane MOSNIER à Madame Sandra LOMBARDY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Marielle ROCHER à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gérard GROS, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Gilles BOYER, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celine GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Maguy MASSE, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Philippe MEYZONET

La séance a été levée à : 21H25

Rédacteur : Agnès PICHON Collecte et traitements des déchets

Objet :	Déchèteries : modification du Règlement Intérieur
----------------	---

Rapporteur : Frédéric GIMBERT

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, dans le cadre de sa compétence de gestion des déchets ménagers et assimilés, est propriétaire depuis le 1^{er} janvier 2025, de 9 déchèteries sur son territoire.

Ces équipements constituent des outils incontournables dans la politique de tri et valorisation des déchets. Ils sont à destination des usagers ménagers et professionnels et répondent à des besoins de prise en charge de certains déchets ne pouvant être présentés à la collecte classique, du fait de leur volume ou de leur poids (nécessitant un dépôt dans des contenants adaptés) ou du fait de leur toxicité ou dangerosité (nécessitant un traitement spécifique). La déchèterie permet ainsi aux usagers d'effectuer un tri à la source très complet, constitué de nombreuses catégories de matériaux. Ce tri permet d'orienter chaque flux vers une filière adaptée de recyclage ou de valorisation. Ce tri participe de manière très importante à l'objectif global de réduction de l'enfouissement des déchets ménagers et assimilés.

Le fonctionnement et l'usage de 4 déchèteries de l'agglomération (Le Puy-en-Velay, Sanssac l'Église, Saint-Germain Laprade et Polignac) était soumis à un règlement intérieur, unique.

Il convient de modifier ce règlement intérieur notamment pour intégrer les évolutions principales suivantes :

- l'intégration des 5 nouvelles déchèteries : Craponne-sur-Arzon, Allègre, Saint-Paulien, La Chaise-Dieu et Saint-Vincent ;
- l'enregistrement au préalable des établissements professionnels (article 3.2, sur les modalités d'accès aux déchèteries) ;
- l'application du tarif complémentaire aux établissements professionnels qui ne contribuent pas au financement du service (article 3.2.4, sur la tarification des accès professionnels) ;
- l'ajout d'un article pour la prise en charge et l'encadrement de certains cas particuliers : les prêts et locations de véhicules professionnels,
- la mise en œuvre de conventions d'accès avec les communautés de Communes des Sucs et du Mézenc-Loire-Meygal, pour autoriser les usagers de ces territoires à la déchèterie de Saint-Germain Laprade et de Saint-Vincent,
- Jours et horaires d'ouverture des différents sites : intégration des cinq déchèteries, modification des jours pour 4 déchèteries (article 4).

D'autres ajustements et modifications mineures sont également apportés afin de prendre en compte les évolutions et problématiques actuelles.

Le projet de règlement modifié est joint à la présente délibération.

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 12/06/2025

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le nouveau règlement intérieur des déchèteries,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit règlement intérieur des déchèteries.

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le



ID : 043-200073419-20250703-DEL_CC2025_146-DE

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Abstention : 1
Cécile GALLIEN

Signé le 25/06/2025,
Le Secrétaire de séance,
MEYZONET Philippe,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 25/06/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 25/06/2025

Délibération n° DEL_CC2025_147

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la
Convocation :
jeudi 19 juin 2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHAPPELLE, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur André ROCHE, Monsieur Philippe RITTER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
04/07/2025

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Madame Brigitte BENAT à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Dominique THOLLET, Monsieur Bernard BRIGNON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Fabien BLANCHEFORT, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Patricia GIRE-JOUBERT à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Cécile GALLIEN, Madame Christiane MOSNIER à Madame Sandra LOMBARDY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Marielle ROCHER à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gérard GROS, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Gilles BOYER, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celine GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Maguy MASSE, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Philippe MEYZONET

La séance a été levée à : 21H25

Rédacteur : Nelly PORTAL Transports

Objet :	Accès à un Abonnement Scolaire Régional (ASR) : Convention entre la Région Auvergne Rhône-Alpes, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et SNCF Voyageurs
----------------	--

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay a signé le 20 août 2020 une convention avec la SNCF Voyageurs concernant l'Abonnement Scolaire Régional (ASR).

Depuis le 1^{er} janvier 2025, la Région Auvergne-Rhône-Alpes est devenue propriétaire des recettes et exploitant fiscal du service transport ferroviaire régional de voyageurs.

Il est ainsi nécessaire de conclure une convention tripartite pour poursuivre la commercialisation de l'Abonnement Scolaire Régional (ASR).

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay prend en charge financièrement l'abonnement destiné aux élèves externes et demi-pensionnaires domiciliés sur son ressort territorial et empruntant quotidiennement les services exploités par SNCF Voyageurs TER Auvergne - Rhône-Alpes pour se rendre dans leur établissement scolaire. Ces élèves sont appelés ayants-droits scolaires de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

Pourront bénéficier de la tarification Abonnement Scolaire Régional, les élèves externes et demi-pensionnaires répondant aux critères fixés par la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay dans son règlement Transports.

L'Abonnement Scolaire Régional est valable en 2^{de} classe uniquement, pendant sa période de validité (hors week-end et vacances scolaires), sur des parcours correspondants aux déplacements entre la gare desservant la commune la plus proche du domicile de l'élève et la gare desservant la commune de l'établissement scolaire, dans tous les trains TER et autocars TER de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

La présente convention fixe les conditions :

- de délivrance par SNCF Voyageurs des Abonnements Scolaires Régionaux pour les ayants-droits scolaires de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- de prise en charge par la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay du prix des abonnements et du paiement de ces derniers à la Région.

Il vous est proposé de signer cette convention entrant en vigueur au 1^{er} juillet 2025 pour une durée de 3 ans. Elle prendra fin au 31 juillet 2028.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 16/06/2025

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 12/06/2025

Le Conseil Communautaire :

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et SNCF Voyageurs pour l'Abonnement Scolaire Régional (ASR).

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 25/06/2025,
Le Secrétaire de séance,
MEYZONET Philippe,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 25/06/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 25/06/2025

Délibération n° DEL_CC2025_148

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la
Convocation :
jeudi 19 juin 2025

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Monsieur André ROCHE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de
publication en
ligne :
04/07/2025

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Madame Brigitte BENAT à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Dominique THOLLET, Monsieur Bernard BRIGNON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Fabien BLANCHEFORT, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Patricia GIRE-JOUBERT à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Cécile GALLIEN, Madame Christiane MOSNIER à Madame Sandra LOMBARDY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Marielle ROCHER à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gérard GROS, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Gilles BOYER, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celine GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Maguy MASSE, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER



Secrétaire de séance : Philippe MEYZONET

La séance a été levée à : 21H25

Rédacteur : Nelly PORTAL Transports

Objet :	Transports urbains, scolaires, PMR et TAD : Modification de la tarification 2025/2026 avec l'ajout de l'Abonnement Scolaire Régional (ASR)
----------------	---

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

Depuis le 1^{er} janvier 2025, la Région Auvergne-Rhône-Alpes est devenue propriétaire des recettes et exploitant fiscal du service transport ferroviaire régional de voyageurs.

Avec la nouvelle convention applicable au 1^{er} juillet 2025, la Région Auvergne-Rhône-Alpes est en charge de la facturation de l'intégralité du montant de l'Abonnement Scolaire Régional (ASR) à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

Ce changement implique que ce soit désormais la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay (auparavant la SNCF) qui encaisse les recettes tarifaires de l'Abonnement Scolaire Régional (ASR).

Il vous est proposé de créer un abonnement annuel ASR à 190 € TTC à compter du 1^{er} juillet 2025.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 16/06/2025

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 12/06/2025

Le Conseil Communautaire :

- ADOPTE : la nouvelle grille tarifaire ci dessous à compter du 1^{er} juillet 2025 et annule la grille tarifaire votée lors du Conseil Communautaire du 12 mars 2025 :

Transports urbains et scolaires : tarification TTC 2025/2026 (TVA 10 % applicable)

Titres	Tarifs 2024/2025	Tarifs 2025/2026
Tickets		
Ticket unité	1,60 €	1,60 €
Carnet de 10 tickets	12,00 €	12,00 €
Ligne n°20	1,60 €	2,00 €
Abonnement primaire (de la maternelle au CM2)		
Mensuel	12,00 €	12,00 €
Trimestriel	36,00 €	36,00 €
Annuel	105,00 €	105,00 €

Abonnement jeune (de la 6ème à – de 21 ans*) * au-delà sur justificatif étudiant		
Mensuel	22,00 €	22,00 €
Trimestriel	66,00 €	66,00 €
Annuel	190,00 €	190,00 €

Abonnement sur les lignes de la Région, tout type de public	225,00 € payables en une fois à l'inscription	225,00 € payables en une fois à l'inscription
---	---	---

Abonnement Scolaire Régional (ASR)		190,00 € payables en une fois à l'inscription
------------------------------------	--	---

Mensuel Ourà TER + TUDIP (moins de 26 ans)	17,60 €	17,60 €
--	---------	---------

Abonnement Actif (de 21 à 62 ans)		
Mensuel	35,00 €	35,00 €
Trimestriel	105,00 €	105,00 €
Annuel	340,00 €	340,00 €

Mensuel Ourà tout public TER + TUDIP (plus de 26 ans)	28,00 €	28,00 €
---	---------	---------

Abonnement Senior (+ de 62 ans à 79 ans)		
Mensuel	18,00 €	18,00 €
Trimestriel	54,00 €	54,00 €
Annuel	173,00 €	173,00 €

Abonnement Senior + (à partir de 80 ans)		
Mensuel	9,00 €	9,00 €
Trimestriel	27,00 €	27,00 €
Annuel	86,00 €	86,00 €

Abonnement Accès (demandeur d'emploi, bénéficiaire de la CSS, AME, personne de + 65 ans bénéficiaire de l'allocation supplémentaire)		
Mensuel	12,00 €	12,00 €

Trimestriel	36,00 €	36,00 €
Annuel	105,00 €	105,00 €

Carte d'abonnement	5,00 €	5,00 €
Duplicata	8,00 €	8,00 €
Etui protecteur de carte	1,50 €	1,50 €

Billetterie de groupe	1,00 €	1,00 €
Accompagnateur réseau urbain	1,60 €	1,60 €
Accompagnateur ligne 20	1,60 €	2,00 €

Primo délivrance carte Ourà, validité 5 ans	5,00 €	5,00 €
Renouvellement carte Ourà (à l'issue de la date de validité)	5,00 €	5,00 €
Reconstitution carte Ourà (en cas de vol, perte, détérioration manifeste)	8,00 €	8,00 €
Reconstitution carte Ourà (en cas de dysfonctionnement technique sans dégradation manifeste)	Gratuit	Gratuit
Duplicata carte lignes de la Région	15,00 €	15,00 €

Transport collectif pour Personnes à Mobilité Réduite (PMR)	2,00 € par trajet soit 4,00 € l'aller-retour	2,00 € par trajet soit 4,00 € l'aller-retour
---	--	--

TAD	1,80 € par trajet soit 3,60 € l'aller-retour	1,80 € par trajet soit 3,60 € l'aller-retour
-----	--	--

TRANSPORT SCOLAIRE (maternels, primaires et jeunes) Pénalité de retard à l'inscription après le 30 juin de chaque année (hors nouveaux arrivants)		10 % du montant de l'abonnement annuel maternel, primaire ou jeune.
--	--	---

Gratuité	<p>Enfants de moins de 4 ans (uniquement sur le réseau urbain).</p> <p>Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, gardes municipaux en service et en uniforme.</p> <p>Agents de la Police Nationale, de la Gendarmerie Nationale amenés à intervenir sur le réseau.</p> <p>Une carte gratuite "Laissez-passer Senior" pour les personnes âgées de plus de 75 ans, titulaires d'un abonnement, pour se faire accompagner par un tiers sur le réseau.</p> <p>Accompagnateur d'une personne PMR.</p> <p>Toute personne munie d'un ticket des parkings à la barrière du Pôle intermodal durant la période de stationnement.</p> <p>Classes CHAM.</p>	
----------	---	--

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le



ID : 043-200073419-20250703-DEL_CC2025_148-DE

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 25/06/2025,
Le Secrétaire de séance,
MEYZONET Philippe,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 25/06/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 25/06/2025

Délibération n° DEL_CC2025_149

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la
Convocation :
jeudi 19 juin 2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHAPPELLE, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur André ROCHE, Monsieur Philippe RITTER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
04/07/2025

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Madame Brigitte BENAT à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Dominique THOLLET, Monsieur Bernard BRIGNON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Fabien BLANCHEFORT, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Olivier DEPALLE à Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Patricia GIRE-JOUBERT à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Cécile GALLIEN, Madame Christiane MOSNIER à Madame Sandra LOMBARDY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Marielle ROCHER à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gérard GROS, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Gilles BOYER, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celine GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Maguy MASSE, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier

TEYSSIER

Secrétaire de séance : Philippe MEYZONET

La séance a été levée à : 21H25

Rédacteur : Sandrine JAMMES Transports

Objet :	Transport à la Demande (TAD) : convention de délégation de compétence temporaire à intervenir avec la commune de Beaulieu
----------------	---

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay en sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité sur son territoire, gère le service de Transports à la Demande (TAD), services confiés à des entreprises privées par le biais de marchés publics.

En 2024, la collectivité n'a pas donné suite aux offres de prix des transporteurs concernant les marchés de Transport à la Demande à renouveler à compter du 1er septembre 2024 compte tenu de la hausse importante des prix proposée et a pris la décision de suspendre les services.

Les communes concernées ont été alertées de cette situation.

La commune de Beaulieu est concernée par le service de Transport à la Demande effectué le jeudi matin Beaulieu - Rosières - Yssingaux (service délégué par la Région) et a souhaité assurer directement cette prestation à compter du 3 juillet 2025 et sollicite l'autorisation de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay pour exécuter ce service de transport.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 16/06/2025

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 12/06/2025

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la convention de délégation de compétence temporaire pour le service de Transport à la Demande (TAD) jointe en annexe entre la Commune de Beaulieu et la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay pour la période du 3 juillet au 30 septembre 2025,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le



ID : 043-200073419-20250703-DEL_CC2025_149-DE

Signé le 25/06/2025,
Le Secrétaire de séance,
MEYZONET Philippe,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 25/06/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 25/06/2025

Délibération n° DEL_CC2025_150

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la
Convocation :
jeudi 19 juin 2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Monsieur André ROCHE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
04/07/2025

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Madame Brigitte BENAT à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Dominique THOLLET, Monsieur Bernard BRIGNON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Fabien BLANCHEFORT, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Olivier DEPALLE à Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Patricia GIRE-JOUBERT à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Cécile GALLIEN, Madame Christiane MOSNIER à Madame Sandra LOMBARDY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Marielle ROCHER à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gérard GROS, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Gilles BOYER, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celine GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Maguy MASSE, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier

TEYSSIER

Secrétaire de séance : Philippe MEYZONET

La séance a été levée à : 21H25

Rédacteur : Sandrine JAMMES Transports

Objet :	Transport à la Demande (TAD) : convention de délégation de compétence temporaire à intervenir avec la commune de Saint-Préjet d'Allier : reconduction
----------------	---

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay en sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité sur son territoire, gère le service de Transport à la Demande (TAD), services confiés à des entreprises privées par le biais de marchés publics.

En 2024, la collectivité n'a pas donné suite aux offres de prix des transporteurs concernant les marchés de Transport à la Demande à renouveler à compter du 1er septembre 2024 compte tenu de la hausse importante des prix proposée et a pris la décision de suspendre les services.

Les communes concernées ont été alertées de cette situation.

La commune de Saint-Préjet d'Allier, concernée par le service de Transport à la Demande le vendredi matin Monistrol d'Allier - Saint-Préjet d'Allier - Saugues a souhaité continuer d'assurer directement cette prestation.

Une convention a donc été passée entre la Communauté d'agglomération et la commune de Saint-Préjet d'Allier du 27 septembre 2024 au 31 août 2025.

L'appel d'offres pour les services de TAD n'étant pas finalisé, il est proposé de reconduire cette convention pour une durée d'un an du 1er septembre 2025 au 31 août 2026.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 16/06/2025

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 12/06/2025

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la convention de délégation de compétence temporaire pour le service de Transport A la Demande (TAD) jointe en annexe entre la Commune de Saint-Préjet d'Allier et la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay pour une durée d'une année, du 1er septembre 2025 au 31 août 2026,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le



ID : 043-200073419-20250703-DEL_CC2025_150-DE

Signé le 25/06/2025,
Le Secrétaire de séance,
MEYZONET Philippe,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 25/06/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 25/06/2025

Délibération n° DEL_CC2025_151

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la
Convocation :
jeudi 19 juin 2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Monsieur André ROCHE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
04/07/2025

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Madame Brigitte BENAT à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Dominique THOLLET, Monsieur Bernard BRIGNON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Fabien BLANCHEFORT, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Olivier DEPALLE à Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Patricia GIRE-JOUBERT à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Cécile GALLIEN, Madame Christiane MOSNIER à Madame Sandra LOMBARDY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Marielle ROCHER à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gérard GROS, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Gilles BOYER, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celine GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Maguy MASSE, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier

TEYSSIER

Secrétaire de séance : Philippe MEYZONET

La séance a été levée à : 21H25

Rédacteur : Sandrine JAMMES Transports

Objet :	Parking du Pôle Intermodal : remboursement d'utilisateur
----------------	--

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay gère le parking de la Gare situé au Pôle Intermodal.

La collectivité a été saisie d'une demande de remboursement concernant le stationnement sur ce parking.

Suite à un dysfonctionnement de l'automate du parking de la Gare le mardi 4 mars 2025 lors du paiement pour la période de stationnement d'une valeur de 2,60 € avec le ticket non rendu (avalé) par l'automate et n'ayant pas pu joindre l'assistance, l'utilisateur a dû s'acquitter de la somme de 20 € qui correspond aux frais de stationnement d'un ticket perdu pour pouvoir sortir du parking.

L'utilisateur sollicite le remboursement de la somme indûment payée soit 17,40 €.

Le bien-fondé de cette demande a été vérifié par les services.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 16/06/2025

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 12/06/2025

Le Conseil Communautaire :

- AUTORISE le remboursement de 17,40 € sur présentation de pièces justificatives,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 25/06/2025,
Le Secrétaire de séance,
MEYZONET Philippe,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 25/06/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 25/06/2025

Délibération n° DEL_CC2025_152

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la
Convocation :
jeudi 19 juin 2025

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Guy CHAPPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur André ROCHE, Monsieur Philippe RITTER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de
publication en
ligne :
04/07/2025

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Madame Brigitte BENAT à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Dominique THOLLET, Monsieur Bernard BRIGNON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Fabien BLANCHEFORT, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Olivier DEPALLE à Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Patricia GIRE-JOUBERT à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Cécile GALLIEN, Madame Christiane MOSNIER à Madame Sandra LOMBARDY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Marielle ROCHER à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gérard GROS, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Gilles BOYER, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celine GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Maguy MASSE, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier

TEYSSIER

Secrétaire de séance : Philippe MEYZONET

La séance a été levée à : 21H25

Rédacteur : Laurent Ferrer Service Eau Assainissement

Objet :	Direction de l'Eau et de l'Assainissement : Demande de fonds de concours GEPU aux communes de Borne (Place de l'Eglise), Sanssac l'Eglise (rue des Pradaux), Vergezac (Labauche), Vernassal (Montagnac) et Vals Près Le Puy (Avenue de Vals)
----------------	--

Rapporteur : Roland GOBET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5216-5 VI,

Vu les Statuts de la Communauté d'agglomération et notamment les dispositions incluant les Communes de Borne, Sanssac l'Église, Vergezac, Vernassal et Vals Près Le Puy comme des communes membres, rendant la Communauté d'agglomération compétente en matière de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (article L5216- 5 VI),

Considérant que la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, souhaite :

- renouveler un réseau unitaire d'eau usée et d'eau pluviale, place de la Mairie et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la commune de Borne pour la part eaux pluviales,
- renouveler un réseau d'eaux pluviales, rue des Pradaux et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la commune de Sanssac l'Église pour la part eaux pluviales,
- renouveler un réseau d'eaux pluviales, à Labauche et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la commune de Vergezac pour la part eaux pluviales,
- créer un réseau séparatif d'eaux pluviales, à Montagnac et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la commune de Vernassal pour la part eaux pluviales,
- créer un réseau séparatif d'eaux pluviales, avenue de Vals et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la commune de Vals Près Le Puy pour la part eaux pluviales,

Le fonds de concours a pour objet la réalisation d'un équipement. La participation financière de chaque commune sera de 50 % après subvention.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-joint :

Borne, place de la Mairie :

Montant HT prévisionnel retenu pour les travaux	Montant des subventions attendues	Restant prévisionnel à la charge de la Communauté d'Agglomération	Montant prévisionnel du fonds de concours 50%
4 000,00 €	-	4 000,00 €	2 000,00 €

Sanssac l'Église, rue des Pradaux :

Montant HT prévisionnel retenu	Montant des subventions	Restant prévisionnel à la charge de la Communauté	Montant prévisionnel du fonds de concours

pour les travaux	attendues	d'Agglomération	50%
5 000,00 €	-	5 000,00 €	2 500,00 €

Vergezac, Labauche :

Montant HT prévisionnel retenu pour les travaux	Montant des subventions attendues	Restant prévisionnel à la charge de la Communauté d'Agglomération	Montant prévisionnel du fonds de concours 50%
6 000,00 €	-	6 000,00 €	3 000,00 €

Vernassal, Montagnac :

Montant HT prévisionnel retenu pour les travaux	Montant des subventions attendues	Restant prévisionnel à la charge de la Communauté d'Agglomération	Montant prévisionnel du fonds de concours 50%
7 000,00 €	-	7 000,00 €	3 500,00 €

Vals Près Le Puy, avenue de Vals :

Montant HT prévisionnel retenu pour les travaux	Montant des subventions attendues	Restant prévisionnel à la charge de la Communauté d'Agglomération	Montant prévisionnel du fonds de concours 50%
11 000,00 €	-	11 000,00 €	5 500,00 €

Le montant réel définitif du fonds de concours sera calculé, en fonction du montant des dépenses réelles y compris révision, et des subventions éventuellement perçues par la Communauté d'agglomération.

Une convention relative au versement d'un fonds de concours pour chaque commune à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay est donc proposée.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 16/06/2025

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 12/06/2025

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE de demander un fonds de concours aux Communes de :
 - **Borne** en vue de participer au financement de la restructuration d'un réseau unitaire, pour la part d'eaux pluviales de 50 % du coût des travaux eaux pluviales supportés par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à 2 000,00 euros HT,
 - **Sanssac l'Église** en vue de participer au financement du renouvellement d'un réseau d'eaux pluviales, pour la part d'eaux pluviales de 50 % du coût des

travaux eaux pluviales supportés par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à 2 500,00 euros HT,

- **Vals Près Le Puy** en vue de participer au financement de la création d'un réseau séparatif d'eaux pluviales, pour la part d'eaux pluviales de 50 % du coût des travaux supporté par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à 5 500 € HT,

- **Vergezac** en vue de participer au financement du renouvellement d'un réseau d'eaux pluviales, pour la part d'eaux pluviales de 50 % du coût des travaux eaux pluviales supportés par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à 3 000,00 euros HT,

- **Vernassal** en vue de participer au financement de la création d'un réseau séparatif d'eaux pluviales, pour la part d'eaux pluviales de 50 % du coût des travaux supporté par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à 3 500 € HT,

- APPROUVE les conventions relatives au versement d'un fonds de concours par les communes de Borne, Sanssac l'Église, Vals Près Le Puy, Vergezac et Vernassal à la Communauté d'agglomération du Puy-en- Velay,

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer que tout acte afférant à ces demandes.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 25/06/2025,
Le Secrétaire de séance,
MEYZONET Philippe,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 25/06/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 25/06/2025

Délibération n° DEL_CC2025_153

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la
Convocation :
jeudi 19 juin 2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHAPPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur André ROCHE, Monsieur Philippe RITTER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
04/07/2025

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Madame Brigitte BENAT à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Dominique THOLLET, Monsieur Bernard BRIGNON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Fabien BLANCHEFORT, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Olivier DEPALLE à Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Patricia GIRE-JOUBERT à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Cécile GALLIEN, Madame Christiane MOSNIER à Madame Sandra LOMBARDY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Marielle ROCHER à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gérard GROS, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Gilles BOYER, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celine GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Maguy MASSE, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier

TEYSSIER

Secrétaire de séance : Philippe MEYZONET

La séance a été levée à : 21H25

Rédacteur : Laurent Ferrer Service Eau Assainissement

Objet :	Direction de l'eau et de l'Assainissement : demande d'un fonds de concours Eau à la commune d'Arsac-en-Velay - Les Boiroux
----------------	--

Rapporteur : Roland GOBET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5216-5 VI,

Vu les Statuts de la Communauté d'agglomération et notamment les dispositions incluant la Commune d'Arsac en Velay, comme l'une de ses communes membres, rendant la Communauté d'agglomération compétente en matière d'eau potable et d'assainissement (article L5216- 5 VI),

Vu la délibération n°16 du 10 décembre 2021 portant sur les extensions de réseaux d'eau et d'assainissement : constructions nouvelles, et leur financement,

Considérant que la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, souhaite créer une extension de son réseau d'eaux potables, aux Boiroux commune d'Arsac en Velay et que dans ce cadre, il est envisagé de demander un fonds de concours à la commune d'Arsac en Velay pour la part eaux potables,

Le fonds de concours a pour objet la réalisation d'un équipement. La participation financière de la commune sera de 20 % après subvention.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-joint :

Montant HT prévisionnel retenu pour les travaux	Montant des subventions attendues	Restant prévisionnel à la charge de la Communauté d'Agglomération	Montant prévisionnel du fonds de concours 20%
3 500,00 €	-	3 500,00 €	700,00 €

Le montant réel définitif du fonds de concours sera calculé, en fonction du montant des dépenses réelles y compris révision, et des subventions éventuellement perçues par la Communauté d'agglomération.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 16/06/2025

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 12/06/2025

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Commune d'Arsac en Velay en vue de participer au financement de l'extension du réseau d'eau potable, de 20 % du coût des travaux supportés par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à :

Délibération n° DEL_CC2025_153 du 25/06/2025

- Eaux Potables : 700,00 € HT,
- APPROUVE le versement d'un fonds de concours par la commune d'Arsac en Velay à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte afférent à cette demande.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 25/06/2025,
Le Secrétaire de séance,
MEYZONET Philippe,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 25/06/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 25/06/2025

Délibération n° DEL_CC2025_154

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la
Convocation :
jeudi 19 juin 2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHAPPELLE, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur André ROCHE, Monsieur Philippe RITTER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
04/07/2025

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Madame Brigitte BENAT à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Dominique THOLLET, Monsieur Bernard BRIGNON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Fabien BLANCHEFORT, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Olivier DEPALLE à Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Patricia GIRE-JOUBERT à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Cécile GALLIEN, Madame Christiane MOSNIER à Madame Sandra LOMBARDY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Marielle ROCHER à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gérard GROS, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Gilles BOYER, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celine GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Maguy MASSE, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier

TEYSSIER

Secrétaire de séance : Philippe MEYZONET

La séance a été levée à : 21H25

Rédacteur : Catherine MALAVAL Travaux/Ingénierie

Affaire suivie par : Jean LAPORTA/Sigrid CHILE

Objet :	Révision du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) : Candidature à l'Appel à manifestation d'intérêt sur les démarches de planification énergie-climat
----------------	---

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

La loi relative à La Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) publiée au Journal Officiel du 18 août 2015, ainsi que les plans d'action qui l'accompagnent visent à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement, ainsi que de renforcer son indépendance énergétique tout en offrant à ses entreprises et ses citoyens l'accès à l'énergie à un coût compétitif.

Ce texte a notamment rendu obligatoire la réalisation d'un PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) pour tous les EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) de plus de 20 000 habitants.

Le PCAET est un outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel, qui permet aux collectivités d'aborder l'ensemble de la problématique air-énergie-climat sur leur territoire.

Il s'inscrit dans un cycle de six ans et poursuit trois objectifs principaux :

- 1- atténuation => réduire les émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) du territoire pour limiter le changement climatique,
- 2- adaptation => adapter le territoire au changement climatique pour réduire sa vulnérabilité,
- 3- amélioration de la qualité de l'air => améliorer la gestion de la qualité de l'air et de ses effets sanitaires.

Pour cela, le PCAET applique une méthodologie en quatre étapes successives :

- 1- réalisation du diagnostic territorial climat-air-énergie,
- 2- élaboration de la stratégie territoriale et définition des objectifs,
- 3- co-construction d'un programme d'actions en impliquant tous les acteurs (collectivités, entreprises, habitants etc.),
- 4- mise en œuvre du programme d'actions et suivi/évaluation.

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, avec l'appui du bureau d'études ARTELIA, a approuvé son PCAET en septembre 2020, avec deux points d'étapes : une évaluation à mi-parcours (2023) et une échéance en 2026.

Ce document a retenu sept axes d'actions, déclinés en dix-sept fiches-actions : patrimoine public, énergies renouvelables et de récupération, habitat/logement, économie circulaire et territoriale, transports/déplacements/mobilités urbaines, adaptation au changement climatique et transversalité.

Le PCAET doit faire l'objet d'une révision en 2026. Dans cette perspective, l'Agglomération a pris connaissance d'un AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) lancé par la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) et Efficacity (institut français de recherche et développement dédié à la transition énergétique et écologique des villes) intitulé « Accompagner les territoires dans leur démarche énergie/climat : AMI 2025 ».

Délibération n° DEL_CC2025_154 du 25/06/2025

Cet AMI vise à accompagner des intercommunalités et syndicats départementaux d'énergie/SCOT à concevoir une stratégie territoriale énergie-climat, à définir et à optimiser le programme d'actions associé et à piloter sa mise en œuvre.

L'objectif est d'apporter aux collectivités un accompagnement personnalisé avec des livrables opérationnels, tout en enrichissant les outils d'aide à la décision disponibles au niveau national.

Ce programme lancé le 23 avril 2025 se clôturera le 15 juillet 2025, avec étude des dossiers de candidature au fil de l'eau, puis démarrage des missions à partir de septembre 2025.

Pour être éligibles, les projets proposés doivent s'inscrire dans des exercices de planification énergie-climat intercommunale (PCAET, SCOT-AEC, Schéma directeur des énergies, etc.) faisant l'objet d'une élaboration, d'une révision, d'une évaluation, d'un bilan à mi-parcours ou d'études d'approfondissement.

Les porteurs de projets pouvant répondre au présent AMI sont des intercommunalités, des syndicats de SCOT et des syndicats départementaux d'énergie.

Les porteurs de projets sélectionnés dans le cadre de l'AMI (cinq à dix collectivités) bénéficieront d'un accompagnement subventionné à 40 % pour des travaux concourant à l'élaboration ou au suivi-évaluation de leur plan ou stratégie (un aménagement du taux pourra être envisagé pour les intercommunalités de petite taille), sur une durée de trois à vingt-quatre mois selon le besoin.

Le coût de l'accompagnement à la charge des collectivités retenues, qui sera arrêté d'un commun accord au moment de la contractualisation, sera fonction du cahier des charges spécifique convenu pour chaque territoire.

Considérant l'appel à Manifestation d'Intérêt « Sur les démarches de planification énergie-climat pour les intercommunalités et syndicats départementaux d'énergie » ci-annexé.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 16/06/2025

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 12/06/2025

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la candidature de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay à l'Appel à Manifestation d'intérêt « sur les démarches de planification énergie-climat pour les intercommunalités départementaux d'énergie »,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la lettre d'engagement à cet Appel à Manifestation d'Intérêt ainsi que toutes les pièces actant le partenariat dans le cas où la candidature de l'Agglomération serait retenue par le jury.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 25/06/2025,
Le Secrétaire de séance,
MEYZONET Philippe,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 25/06/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 25/06/2025

Délibération n° DEL_CC2025_155

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

jeudi 19 juin 2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHAPPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur André ROCHE, Monsieur Philippe RITTER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

04/07/2025

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Madame Brigitte BENAT à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Dominique THOLLET, Monsieur Bernard BRIGNON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Fabien BLANCHEFORT, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Olivier DEPALLE à Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Patricia GIRE-JOUBERT à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Cécile GALLIEN, Madame Christiane MOSNIER à Madame Sandra LOMBARDY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Marielle ROCHER à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gérard GROS, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Gilles BOYER, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celine GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Maguy MASSE, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier

TEYSSIER

Secrétaire de séance : Philippe MEYZONET

La séance a été levée à : 21H25

Rédacteur : Marieline ANDRE Développement économique

Objet :	Zone de Corsac : avenant au bail avec la société ENEDIS
----------------	---

Rapporteur : Michel BEGON

Par délibération du Conseil communautaire du 5 mars 2021, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay a acquis un tènement dans la ZAE de Corsac – Brives Charensac. Cette acquisition a été réalisée en reprenant le bail commercial de l'occupant du site : ENEDIS.

Ce bail prévoyait que l'entretien du site et de l'ensemble des équipements était assuré par le bailleur avec une refacturation des dépenses au preneur.

ENEDIS a sollicité la collectivité pour reprendre directement la gestion de l'entretien des portes automatiques présentes sur les bâtiments ainsi que les portails automatiques de l'accès au site.

Cette reprise, effective depuis le 01/01/2025, doit faire l'objet d'une régularisation des termes du bail de location par le biais d'un avenant. Elle est sans incidence financière pour la collectivité et pour le bail.

Il est proposé au Conseil de valider cette modification de la gestion technique de ces équipements. Les autres modalités de gestion technique restant inchangées.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 16/06/2025

A reçu un avis favorable en Commission Développement économique du 10/06/2025

Le Conseil Communautaire :

- VALIDE la reprise en gestion des portes et portails automatiques par le preneur ENEDIS et cela à compter du 01/01/2025,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant au bail pour entériner la modification.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 25/06/2025,
Le Secrétaire de séance,
MEYZONET Philippe,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 25/06/2025

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le



ID : 043-200073419-20250703-DEL_CC2025_155-DE



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 25/06/2025

Délibération n° DEL_CC2025_156

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la
Convocation :
jeudi 19 juin 2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Guy CHAPPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur André ROCHE, Monsieur Philippe RITTER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
04/07/2025

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Madame Brigitte BENAT à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Dominique THOLLET, Monsieur Bernard BRIGNON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Fabien BLANCHEFORT, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Olivier DEPALLE à Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Patricia GIRE-JOUBERT à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Cécile GALLIEN, Madame Christiane MOSNIER à Madame Sandra LOMBARDY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Marielle ROCHER à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gérard GROS, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Gilles BOYER, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celine GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Maguy MASSE, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier

TEYSSIER

Secrétaire de séance : Philippe MEYZONET

La séance a été levée à : 21H25

Rédacteur : Marieline ANDRE Développement économique

Objet :	Commune de Sembadel - Zone des Faux : cession d'une parcelle au profit de la SCI Bellut
----------------	---

Rapporteur : Michel BEGON

L'entreprise BELLUT, spécialisée dans la mécanique agricole forestière, l'abattage et le débardage souhaite s'implanter sur la commune de SEMBADEL au cœur du massif forestier pour développer son activité.

Elle envisage la création d'un atelier et d'un dépôt, pour cela, elle sollicite l'acquisition d'une grande partie, environ 10 000 m² de la parcelle cadastrée B n° 814 sur la zone des Faux, commune de SEMBADEL.

Cette cession pourrait intervenir au prix de 5 € HT/m² conforme à l'estimation de France Domaine du 25 février 2025, soit environ 50 000 € HT, montant définitif établi après élaboration du plan de bornage.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 16/06/2025

A reçu un avis favorable en Commission Développement économique du 10/06/2025

Le Conseil Communautaire :

- AUTORISE la cession d'une partie de la parcelle cadastrée B 814, pour une superficie d'environ 10 000 m² au profit de Monsieur BELLUT ou de toute personne physique ou morale agissant pour son compte,
- APPROUVE cette transaction pour un montant d'environ 50 000 € HT, frais en sus à la charge de l'acquéreur, prix conforme à l'estimation de France Domaine du 25 février 2025, montant définitif établi après élaboration du plan de bornage,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de ces opérations ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence,
- APPLIQUE les conditions définies par les délibérations du 22 décembre 2015 et du 13 février 2018.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 25/06/2025,
Le Secrétaire de séance,
MEYZONET Philippe,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 25/06/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 25/06/2025

Délibération n° DEL_CC2025_157

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la
Convocation :
jeudi 19 juin 2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur André ROCHE, Monsieur Philippe RITTER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
04/07/2025

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Madame Brigitte BENAT à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Dominique THOLLET, Monsieur Bernard BRIGNON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Fabien BLANCHEFORT, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Olivier DEPALLE à Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Patricia GIRE-JOUBERT à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Cécile GALLIEN, Madame Christiane MOSNIER à Madame Sandra LOMBARDY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Marielle ROCHER à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gérard GROS, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Gilles BOYER, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celine GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Maguy MASSE, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier

TEYSSIER

Secrétaire de séance : Philippe MEYZONET

La séance a été levée à : 21H25

Rédacteur : Marieline ANDRE Développement économique

Objet :	Commune de Saint-Paulien - Zone de Nolhac : régularisation foncière avec l'entreprise SILLITTO
----------------	--

Rapporteur : Michel BEGON

Par délibération du Conseil communautaire du 12 décembre 2024, la Communauté d'agglomération a cédé une partie de la parcelle cadastrée BM 592 à Monsieur SILLITTO pour agrandir son entreprise sur la zone d'activités de Nolhac, commune de SAINT-PAULIEN. Lors du bornage, il a été constaté que ce dernier avait construit une extension dont l'emprise dépassait les limites de son terrain et occupait une bande d'environ 50 m² sur la parcelle BM 563 propriété de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

Il convient donc de régulariser cette erreur d'implantation en cédant à Monsieur SILLITTO la bande de terrain concernée.

Cette cession pourrait avoir lieu aux mêmes conditions que celles de la parcelle BM 592 à savoir 20 € HT/m², soit un total d'environ 1 000 € HT. La surface définitive sera établie après élaboration du plan de bornage.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 16/06/2025

A reçu un avis favorable en Commission Développement économique du 10/06/2025

Le Conseil Communautaire :

- AUTORISE la cession au profit de Monsieur SILLITTO, ou à toute personne physique ou morale agissant pour son compte, d'une partie de la parcelle BM 593 pour une surface d'environ 50 m² sur la zone d'activités de Nolhac, commune de SAINT-PAULIEN. La surface définitive sera établie après élaboration des opérations de bornage,
- APPROUVE cette transaction pour un montant global d'environ 1 000 € HT, soit un prix de 20 € HT/m², supérieur à l'estimation de France Domaine du 19/08/2024, frais en sus à la charge de l'acquéreur, somme à ajuster en fonction de la surface réellement acquise,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération, ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence.

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le



ID : 043-200073419-20250703-DEL_CC2025_157-DE

Signé le 25/06/2025,
Le Secrétaire de séance,
MEYZONET Philippe,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 25/06/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 25/06/2025

Délibération n° DEL_CC2025_158

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la
Convocation :
jeudi 19 juin 2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Monsieur André ROCHE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
04/07/2025

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Madame Brigitte BENAT à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Dominique THOLLET, Monsieur Bernard BRIGNON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Fabien BLANCHEFORT, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Olivier DEPALLE à Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Patricia GIRE-JOUBERT à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Cécile GALLIEN, Madame Christiane MOSNIER à Madame Sandra LOMBARDY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Marielle ROCHER à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gérard GROS, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Gilles BOYER, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celine GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Maguy MASSE, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier

TEYSSIER

Secrétaire de séance : Philippe MEYZONET

La séance a été levée à : 21H25

Rédacteur : Marieline ANDRE Développement économique

Objet :	Commune de Craponne - Crédit-bail immobilier société Scitec : rétrocession du bâtiment
----------------	--

Rapporteur : Michel BEGON

La société SCITEC (Société Parisienne des Sciures) installée sur la commune de Craponne-sur-Arzon est spécialisée dans la transformation de sciures et farines, permettant la valorisation des déchets de bois.

Cette société exerce son activité dans un ensemble foncier d'une surface totale de 11 191 m² sur les parcelles cadastrées AY n°46, 430, 431, 432, 433, 434 et 435 via un contrat de crédit-bail contracté initialement avec la Communauté de communes du Pays de Craponne puis avec la Communauté d'agglomération du Puy.

Le crédit-bail expirant au 31 mars 2025, la société SCITEC, par courrier du 10 avril 2025, a exprimé son souhait de lever l'option d'acquisition des biens immobiliers correspondants. Le contrat de crédit bail immobilier du 30 mai 2015, ci-annexé, stipule que la vente aura lieu moyennant l'euro symbolique.

Par ailleurs, il conviendra de noter que l'entreprise SCITEC sera redevable de la totalité de la taxe foncière sur l'année de la réalisation de la vente.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 16/06/2025

A reçu un avis favorable en Commission Développement économique du 10/06/2025

Le Conseil Communautaire :

- RÉTROCÈDE à la Société SCITEC, ou tout autre représentant agissant en son nom, à l'euro symbolique le bâtiment objet du contrat de crédit bail immobilier,
- SOLLICITE la Société SCITEC afin de recouvrer le montant des taxes foncières payées pour l'année 2025 (mention faite dans l'acte notarié à venir),
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la conclusion de cette opération.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 25/06/2025,
Le Secrétaire de séance,
MEYZONET Philippe,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 25/06/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 25/06/2025

Délibération n° DEL_CC2025_159

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la
Convocation :
jeudi 19 juin 2025

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHAPPELLE, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur André ROCHE, Monsieur Philippe RITTER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de
publication en
ligne :
04/07/2025

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Madame Brigitte BENAT à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Dominique THOLLET, Monsieur Bernard BRIGNON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Olivier DEPALLE à Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Patricia GIRE-JOUBERT à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Cécile GALLIEN, Madame Christiane MOSNIER à Madame Sandra LOMBARDY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Marielle ROCHER à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gérard GROS, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Gilles BOYER, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celine GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Maguy MASSE, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Philippe MEYZONET

La séance a été levée à : 21H25

Rédacteur : Margaux UEBELHARD Développement économique

Objet :	Aide à l'immobilier d'entreprises et touristique
----------------	--

Rapporteur : Michel CHAPUIS

Lors des Conseils communautaires du 15 décembre 2022 et du 22 juin 2023, de nouveaux dispositifs d'aides à l'immobilier d'entreprises ont été adoptés à l'occasion du renouvellement d'un partenariat entre le Département de la Haute-Loire et la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay en la matière.

En voici les principales modalités :

<u>Aides à l'immobilier d'entreprise Département / Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay</u>

immobilier « de production » :

1 / aide du Département de la Haute-Loire

- aide de 10 % pour une dépense subventionnable maxi de 400 000 € HT (plus de plafond au m²), soit une subvention maximale de 40 000 €,
- bénéficiaires : industrie, artisanat, service aux entreprises, services informatiques et numériques, prestataires de service à l'industrie, logistique, entreprises de gros, entreprises exerçant des activités de transformation et de commercialisation, à la condition de développer une activité de production,
- nature des projets retenus : construction, extension, acquisition ou réhabilitation de bâtiments,
- seuil retenu : 250 m² et plus.

2 / aide de la Communauté d'agglomération : aide égale à celle du Département.

Aide à l'immobilier touristique :

1 / aide du Département de la Haute-Loire

- aide à l'hôtellerie de tourisme,
- aide maximum de 40 000 €,
- bénéficiaires : hôtel de tourisme classés 2 étoiles minimum avant ou après investissement,
- nature des projets retenus : achat des murs et travaux.

2 / aide de la Communauté d'agglomération : 17,50 % de la dépense subventionnable HT du Département, soit une aide maximale de 7 000 €.

Aide à l'hôtellerie de plein air de tourisme :

1 / aide du Département de la Haute-Loire

- aide maximum de 40 000 €,
- bénéficiaires : exploitants à titre individuel ou en société d'un camping avec un capacité d'au moins 50 emplacements,
- nature des projets retenus : achat des murs et du foncier, investissements immobilier ou paysagers.

2 / aide de la Communauté d'agglomération : 17,50 % de la dépense subventionnable HT du Département, soit une aide maximale de 7 000 €.

Outre ces dispositions financières, le partenariat entre le Département et la Collectivité permet un montage et une instruction commune des dossiers par le Département, lequel soumet 15 projets éligibles aux aides de la Communauté d'agglomération au regard des modalités applicables. Ces aides sollicitées représentent un montant total de 529 256,00 €, réparties suivant le tableau ci-annexé.

Sur ces bases, il convient de valider les conventions attributives de subvention correspondantes.

Les dossiers présentés en annexe sont les derniers du dispositif et aucun dossier reçu après le 13 mai 2025 ne sera recevable.

Un nouveau dispositif est en cours de réflexion, qui ne concernera que la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 16/06/2025

A reçu un avis favorable en Commission Développement économique du 10/06/2025

Le Conseil Communautaire :

- ATTRIBUE les aides à l'immobilier d'entreprises telles que présentées dans le tableau ci-annexé, représentant un montant d'aides de 529 256,00 €,
- VALIDE les conventions d'attribution d'aides correspondantes et ci-annexées,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 25/06/2025,
Le Secrétaire de séance,
MEYZONET Philippe,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 25/06/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 25/06/2025

Délibération n° DEL_CC2025_160

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la
Convocation :
jeudi 19 juin 2025

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
04/07/2025

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Guy CHAPPELLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur André ROCHE, Monsieur Philippe RITTER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Madame Brigitte BENAT à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Dominique THOLLET, Monsieur Bernard BRIGNON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Fabien BLANCHEFORT, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Olivier DEPALLE à Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Patricia GIRE-JOUBERT à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Cécile GALLIEN, Madame Christiane MOSNIER à Madame Sandra LOMBARDY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Marielle ROCHER à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gérard GROS, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Gilles BOYER, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celine GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Maguy MASSE, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier

TEYSSIER

Secrétaire de séance : Philippe MEYZONET

La séance a été levée à : 21H25

Rédacteur : Jonathan VALLIN-BIDON Développement économique

Objet :	Pacte Haute-Loire Région : Aide à l'investissement pour les commerçants et artisans pour de petits projets
----------------	--

Rapporteur : Michel CHAPUIS

La Région propose à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay de s'adosser à un nouveau dispositif d'aide à l'investissement, à hauteur de 20 %, pour les commerçants et artisans, pour de petits projets dans les conditions précisées ci-dessous.

Le soutien à l'économie de proximité permet de valoriser des projets de commerce avec point de vente pour les territoires.

La mise en place d'un dispositif spécifique pour des projets visant à maintenir l'offre de commerces de quotidien et prioritairement le commerce de première nécessité sur la base du règlement de l'aide « Financer mon investissement commerce et artisanat » et non cumulable avec l'aide socle.

L'accompagnement porte sur un programme d'investissements matériels ou de travaux éligibles au dispositif de droit commun d'un montant compris entre 1 000 € et 10 000 €.

Territoire éligible : commerçants et artisans avec point de vente situés sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

Le taux maximum d'intervention est de 20 % d'une dépense éligible d'un montant maximum de 7 500 €.

Le montant de la subvention est plafonné à 1 500 €.

Un cofinancement local de 20 % est obligatoire (1 € Région — 1€ EPCI).

Les autres dispositions du règlement socle demeurent inchangées.

La Région s'engage, au titre du Pacte, à accompagner le développement de ces entreprises à hauteur de 100 000 € jusqu'au 31 décembre 2025.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 16/06/2025

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la création d'un nouveau dispositif d'aide à l'investissement pour les commerçants et artisans pour les petits projets, porté par la Région,
- ACCORDE une participation d'un taux de 20 %, sur la base d'une dépense éligible d'un montant maximum de 7 500 €,
- INSCRIT une enveloppe budgétaire maximale de 100 000 €,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents pour la mise en œuvre du dispositif

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le



ID : 043-200073419-20250703-DEL_CC2025_160-DE

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 25/06/2025,
Le Secrétaire de séance,
MEYZONET Philippe,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 25/06/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 25/06/2025

Délibération n° DEL_CC2025_161

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la
Convocation :
jeudi 19 juin 2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHAPPELLE, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur André ROCHE, Monsieur Philippe RITTER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
04/07/2025

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Dominique THOLLET, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Fabien BLANCHEFORT, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Olivier DEPALLE à Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Patricia GIRE-JOUBERT à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Cécile GALLIEN, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Marielle ROCHER à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gérard GROS, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Michel FILERE, Madame Celline GACON, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Maguy MASSE, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Philippe MEYZONET

La séance a été levée à : 21H25

Rédacteur : Marieline ANDRE Développement économique

Objet :	Organismes à vocation économique : subventions
----------------	--

Rapporteur : Philippe MEYZONET

Chaque année, la Communauté d'agglomération soutient le fonctionnement des organismes à vocation économique. Voici un tableau récapitulatif des demandes :

Structure	Objectifs	Subvention octroyée en 2024	Proposition 2025	Remarque
Office de Commerce et de l'Artisanat de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay	Association représentative des commerçants de l'agglomération, Actions visant à la promotion de l'activité commerciale à l'échelle de la Communauté d'agglomération	50 000 €	50 000 €	Convention en cours 2023-2025
ESEPAC	École Supérieure de l'Emballage et du Packaging qui forme annuellement 140 étudiants en licence pro et en master, École à renommée internationale, dont l'objectif est d'étoffer à terme son offre de formation avec un master nouveau en collaboration avec l'IUT.	10 000 €	10 000 €	
UCAF	L'UCAF a pour objectif de récolter des fonds en vue de contribuer au développement de la formation supérieure, de la recherche et de l'innovation scientifique et économique à partir de l'IUT du Puy-en-Velay, Action qui s'inscrit dans un partenariat avec le Conseil Départemental, également financeur	25 000 €	25 000 €	Convention annuelle à renouveler
Initiative Haute-Loire	Soutien à la création / reprise d'entreprises par la délivrance de prêts d'honneur et de garanties auprès des banques ainsi que la mise en place de parrainage, Cible : TPE principalement	20 000 €	20 000 €	Convention annuelle (année civile) à renouveler
Réseau Entreprendre	Soutien à la création / reprise d'entreprises par la délivrance de prêts d'honneur et de	5 000 € maxi	5 000 € maxi	Convention triennale sur la période

	garanties auprès des banques ainsi que la mise en place de parrainage, Cible : PME.			2024-2026 en cours
ADIE	association qui aide les personnes n'ayant pas accès au crédit bancaire à créer leur entreprise.	10 000 €	10 000 €	Convention 2023-2025 en cours
La Brasserie du Digital (LB2D)	Fonctionnement du pôle numérique	83 500 €	83 500 €	Convention annuelle à renouveler
Agence Auvergne Rhône-Alpes Entreprises	Agence de développement économique Régionale dont l'objet est d'accompagner les entreprises dans leur phases de création, ou de développement au travers la promotion et la mise en œuvre des dispositifs d'aides régionales et de faciliter l'installation d'entreprises nouvelles sur le territoire régional	20 000 €	20 000 €	convention à renouveler en 2025
TOTAL		223 500 €	223 500 €	

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 16/06/2025

A reçu un avis favorable en Commission Développement économique du 10/06/2025

Le Conseil Communautaire :

- SOUTIENT les organismes à vocation économique tel que décrit dans le corps de la présente,
- ATTRIBUE les montants de subventions comme indiqués ci-dessous :

Structure	Subventions 2025
Office de Commerce et de l'Artisanat de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay	50 000 €
ESEPAC	10 000 €
UCAF (Université Clermont Auvergne Fondation)	25 000 €
Initiative Haute-Loire	20 000 €
Réseau Entreprendre	5 000 € maxi
ADIE	10 000 €
La Brasserie du Digital (LB2D)	83 500 €
Agence Auvergne Rhône-Alpes Entreprises	20 000 €

TOTAL	223 500 €
--------------	------------------

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents ci-annexés.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 25/06/2025,
Le Secrétaire de séance,
MEYZONET Philippe,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 25/06/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 25/06/2025

Délibération n° DEL_CC2025_162

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la
Convocation :
jeudi 19 juin 2025

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
04/07/2025

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur André ROCHE, Monsieur Philippe RITTER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Madame Brigitte BENAT à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Dominique THOLLET, Monsieur Bernard BRIGNON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Fabien BLANCHEFORT, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Olivier DEPALLE à Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Patricia GIRE-JOUBERT à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Cécile GALLIEN, Madame Christiane MOSNIER à Madame Sandra LOMBARDY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Marielle ROCHER à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gérard GROS, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Gilles BOYER, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celine GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Maguy MASSE, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Philippe MEYZONET

La séance a été levée à : 21H25

Rédacteur : Marieline ANDRE Développement économique

Objet :	Convention Publique d'Aménagement ZAC des Portes Occitanes : approbation du CRAC pour l'exercice 2024
----------------	---

Rapporteur : Michel BEGON

La Convention Publique d'Aménagement (CPA) de la zone des Portes Occitanes, signée le 10 août 2004, a fait l'objet de 10 avenants. Il vous est proposé l'examen sommaire du Compte Rendu Annuel des Comptes 2024 lié à cette zone.

Bilan 2024 :

Au cours de l'année 2024, la SEM du VELAY a poursuivi le travail initié les années précédentes, toujours en lien étroit avec un co-promoteur, sur le montage d'une opération en fonds propres dont l'objectif est la construction et la commercialisation/exploitation d'un bâtiment mixte à vocation commerciale et tertiaire sur la zone d'activités de Chirel.

Les études de conception menées début 2023 ont abouti à la délivrance de l'autorisation d'urbanisme en date du 27 février 2024. La pré-commercialisation des lots du programme a été engagée au cours de l'année 2024 et a avancé avec deux porteurs de projets.

Sur le plan comptable, le bilan suivant peut être dressé :

- En fonction de ce qui précède, le montant total des dépenses de l'année atteint 3 221,08 € HT soit 3 234,61 € TTC comprenant 2 880 € de charges foncières, 83,20 € de frais divers, 94,76 € de frais financiers et 176,65 € de rémunération de l'aménageur.
- Pour les recettes, elles s'élèvent à 845,88 € de produits financiers.

L'année 2024 se solde par un résultat d'opération déficitaire de -2 375,20 HT en intégrant 13,53 € de solde de crédit de TVA.

En cumulé depuis 2004, le solde de l'opération présente au 31/12/2024 un excédent de 49 151 €.

En trésorerie, le compte courant de l'opération au 31/12/2024 présente un solde excédentaire de 65 625,43 €. Le compte de placement en parts sociales au Crédit Coopératif s'élève à 48 098,50 € en parts sociales au Crédit Coopératif.

Bilan prévisionnel 2025 :

Comme précisé ci-avant, l'année 2025 sera consacrée à la poursuite de l'opération en fonds propre portée par la SEM du Velay et son co-investisseur.

Pour rappel, la SEM du Velay porte un projet immobilier commercial, qui a vocation à répondre aux besoins d'entreprises de la zone souhaitant s'agrandir et acquérir leurs locaux ; d'autres besoins sont pressentis, répondant à des demandes d'implantation commerciales ou de bureaux.

Le scénario retenu pour cette opération est celui d'un portage du projet en co-promotion entre :

- la SEM du Velay qui assure le suivi de la conception, aménage, construit et vend ;
- Le promoteur MERIEUX spécialisé dans l'immobilier d'entreprise qui coconçoit et commercialise.

La consultation des entreprises a été lancée au cours du premier trimestre 2024, en parallèle de la commercialisation et de la validation du projet et de son montage par les principaux actionnaires de la SEM. Ces derniers, dont la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, la Ville du Puy-en-Velay et le Département de la Haute-Loire, ont en effet tous délibéré favorablement sur la poursuite du projet.

Les pré-commercialisations devraient prochainement aboutir auprès de 2 porteurs de projet,

permettant de dépasser le seuil minimal de pré-commercialisation favorisant l'engagement des travaux de construction à actualiser d'ici la fin de l'année 2025.

Concernant les travaux de raccordement du PUP de Saint-Benoît Sud à Vals à la ZAC des Portes Occitanes, ceux-ci sont abandonnés en raison de la décision de la Commune de Vals de mettre fin à la concession d'aménagement porté par la SPL du Velay, de manière anticipée, courrier reçu en date du 31 mars 2025. La participation affectée à cette voirie de jonction est maintenue sur l'année 2026, et fera l'objet d'un retrait via l'avenant de clôture qui sera réalisé en 2026, année de clôture de la concession.

Comptablement, les prévisions 2025 sont les suivantes :

Conformément aux documents joints en annexe, la totalité des charges de l'opération en 2025 devrait atteindre 3 216,95 € TTC.

Pour 2025, le montant total des recettes devrait quant à lui s'élever à 9 837 € TTC. Aussi, l'année 2025 devrait se solder par un résultat d'exploitation positif de 6 620,05 €.

En cumulé depuis 2004, le solde de l'opération au 31/12/2025 devrait présenter un excédent de 55 771 €.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 16/06/2025

A reçu un avis favorable en Commission Développement économique du 10/06/2025

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le compte-rendu de la CPA de la ZAC des Portes Occitanes 2024 et le prévisionnel 2025 ci-annexé,

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 25/06/2025,
Le Secrétaire de séance,
MEYZONET Philippe,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 25/06/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 25/06/2025

Délibération n° DEL_CC2025_163

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la
Convocation :
jeudi 19 juin 2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHAPPELLE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur André ROCHE, Monsieur Philippe RITTER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
04/07/2025

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Madame Brigitte BENAT à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Dominique THOLLET, Monsieur Bernard BRIGNON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Fabien BLANCHEFORT, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Olivier DEPALLE à Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Patricia GIRE-JOUBERT à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Cécile GALLIEN, Madame Christiane MOSNIER à Madame Sandra LOMBARDY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Marielle ROCHER à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gérard GROS, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Gilles BOYER, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celine GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Maguy MASSE, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Philippe MEYZONET

La séance a été levée à : 21H25

Rédacteur : Aymeric VERICEL Développement économique

Objet :	Projet Alimentaire Territorial : approbation des enjeux et objectifs du plan d'actions
----------------	--

Rapporteur : Roland LONJON

Dans le cadre de la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) ont été instaurés comme des outils de coordination des acteurs autour de systèmes alimentaires durables et ancrés dans les territoires.

Le 30 juin 2022, le Conseil Communautaire a acté l'engagement de la Communauté d'agglomération dans une démarche de Projet Alimentaire Territorial. Cet engagement s'inscrit dans la volonté de promouvoir une alimentation locale, durable et de qualité, au bénéfice de l'ensemble des habitants du territoire, tout en soutenant l'agriculture locale, la préservation de l'environnement, la santé publique et l'économie sociale et solidaire.

Un travail de concertation a été mené avec les différentes parties prenantes locales : collectivités, agriculteurs, entreprises, associations, citoyens ; afin d'élaborer les orientations stratégiques du PAT. Ce processus a permis de mettre en lumière plusieurs enjeux majeurs :

- Soutenir le développement d'un territoire alimentaire durable ;
- Tendre vers la souveraineté alimentaire du territoire ;
- Favoriser l'accès pour tous à une alimentation saine et locale.

Pour structurer l'action publique en matière d'alimentation durable, plusieurs objectifs stratégiques ont été identifiés :

- Sensibiliser le public à l'alimentation durable ;
- Rendre accessible une alimentation locale et saine pour tous ;
- Valoriser les productions et savoir-faire locaux ;
- Accompagner la restauration collective vers des pratiques plus responsables, circulaires et durables ;
- Soutenir le développement de la filière agro-alimentaire locale ;
- Améliorer l'impact environnemental du secteur alimentaire (déchets, énergies, eau, sols).

Cette première étape constitue un socle essentiel pour l'élaboration et la mise en œuvre cohérente du plan d'actions opérationnel du PAT.

A reçu un avis favorable en Commission Développement économique du 10/06/2025

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE les enjeux et objectifs du Projet Alimentaire Territorial (PAT) de la Communauté d'agglomération, tels que présentés dans le document joint en annexe à la présente délibération,
 - APPROUVE cette première phase du plan d'actions du PAT, servant de cadre à l'élaboration et à la mise en œuvre des actions opérationnelles à venir,
 - AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération ainsi que les actes qui en seraient la suite et la
- Délibération n° DEL_CC2025_163 du 25/06/2025

conséquence.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 25/06/2025,
Le Secrétaire de séance,
MEYZONET Philippe,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 25/06/2025